

# INFORMATION EAUX

CAHIER  
DÉTACHABLE  
RÉFÉRENCES  
SCIENTIFIQUES  
ET JURIDIQUES

**UN NOUVEAU RÉSEAU  
DES COMMISSIONS INTERNATIONALES  
ET DES ORGANISMES DE BASSINS TRANSFRONTALIERS**

Thonon-les-Bains - 25 et 26 novembre 2002

**Agences de l'Eau  
Vers un 8<sup>ème</sup> Programme  
d'Intervention 2003 - 2006**

**Succès des Assises Régionales de l'Eau  
de Poitou-Charentes**

**Pascal BERTEAUD  
Nouveau Directeur de l'Eau**

**2003** : Année  
Internationale  
de l'Eau

**OMVS :**  
Une gestion commune  
du fleuve Sénégal



*Office  
International  
de l'Eau*



**III<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau**  
[www.worldwaterforum.org](http://www.worldwaterforum.org)  
Kyoto - 16-23 mars 2003



# SOMMAIRE

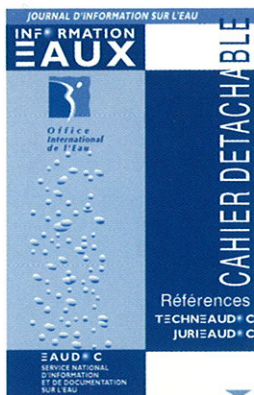
Revue mensuelle - 11 numéros/an

Directeur de la publication : C. RUNEL  
Coordination : C. JUERY  
Rédacteur en Chef : D. DELAGE  
Conseiller à la Rédaction : J.A. FABY  
Maquette : N. CHAILLOU / F. RANSONNETTE  
Abonnements : N. CHAILLOU

**Abonnement 1 an**  
France : 411,46 Euro TTC  
Etranger : 341,10 Euro

**Office International de l'Eau**  
Service National d'Information  
et de Documentation sur l'Eau  
15, rue Edouard Chamberland  
87065 Limoges Cedex  
Tél. : +33 (0) 5 55 11 47 47  
Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48  
E-Mail : snide@oieau.fr

Numéro Paritaire AD 234  
ISSN 0012-9003 - 48<sup>ème</sup> année



## Cahier Détachable

Documents sélectionnés et analysés  
Références récentes de JURIEAUDOC

## Nouvelles des Agences de l'Eau

- Adour-Garonne 2
- Artois-Picardie 3
- Loire-Bretagne 4
- Seine-Normandie 6
- Rhône-Méditerranée-Corse 7
- Rhin-Meuse 8

## Actualités

- Françaises 9
- Vie des Sociétés 14
- Autour du Monde 16
- Librairie 19
- Lu dans la Presse 21
- RIOB 22

## Nouvelles de l'Office International de l'Eau 24

1.000.000  
de visiteurs  
depuis  
12 mois !

Visitez aussi notre site internet :  
<http://www.oieau.org>

Agenda 28  
des  
Evénements



# EN AVANT.....

## "POUR DES FLEUVES SANS FRONTIERES"

### CRÉATION A THONON-LES-BAINS DU RÉSEAU DES COMMISSIONS INTERNATIONALES ET DES ORGANISMES DE BASSINS TRANSFRONTALIERS

**L**e 26 Novembre 2002, les 123 délégués des administrations de l'eau et des organismes de bassin de 31 Pays et de 10 Commissions Internationales, chargées de la gestion des fleuves, lacs ou aquifères transfrontaliers, ont décidé à Thonon-les-Bains (74) sur la rive française du Lac Léman de la création entre eux d'un nouveau réseau de coopération, afin de promouvoir les principes et expérience de gestion intégrée des ressources en eau par bassins versants.

Cette Assemblée a été co-organisée par l'Académie de l'Eau, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, la Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman et le Réseau International des Organismes de Bassin.

**Les participants ont souligné les retards pris pour l'organisation appropriée de la plupart des fleuves transfrontaliers dans le monde :** les bassins de ceux-ci, au nombre de 261, couvrent les 2/3 de la superficie des continents et abritent les 2/5èmes de la population mondiale et 15% des Pays dépendent à plus de 50% des ressources en eau d'autres Pays amont.

En l'absence de réformes rapides, 48% de la population mondiale risque de vivre vers 2025 dans un bassin fortement dégradé.

**Pour ces grands fleuves transfrontaliers, lacs et aquifères partagés, des accords doivent très rapidement être conclus entre pays riverains, pour la mise en place des organisations et des plans d'actions appropriés.**

**Le nouveau Réseau des Commissions Internationales et des Organismes de Bassin Transfrontaliers** vise à réunir tous les partenaires concernés afin d'échanger les expériences et l'expertise disponible, renforcer la

coopération entre pays riverains, élaborer et réaliser des programmes conjoints de coopération pour soutenir les réformes indispensables, faciliter la création des organisations nécessaires et renforcer leur capacité d'intervention.

En particulier, les participants ont insisté sur l'importance d'adopter le bassin comme territoire pertinent pour la mise en œuvre des politiques indispensables, et sur la nécessité d'échanger les informations et les données entre organismes concernés, d'instituer des systèmes de financement assis sur les principes "utilisateurs-pollueurs-payeurs" et la notion de solidarité amont-aval et d'encourager la participation des populations concernées aux processus de planification et de gestion durable des ressources en eau.

La prochaine Assemblée Générale du Réseau se tiendra au plus tard dans dix-huit mois, à l'initiative d'un Bureau de liaison de 22 membres présidé par le représentant de la Commission Internationale pour la Protection du Léman (CIPEL), appuyé du Right Honorable E. GRAY, Président de la section canadienne de "l'International Joint Commission" (USA/Canada), de M. M.S. OULD-MERZOUG, Haut-Commissaire de l'Organisation de Mise en Valeur du Sénégal et de M. F. STADIU, Secrétaire d'Etat aux ressources en eau de Roumanie.

#### POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

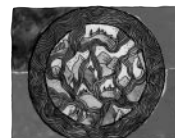
Christiane RUNEL - Directrice de la Communication  
OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES  
DE BASSIN (RIOB)

Fax : 01 40 08 01 45

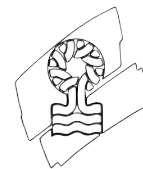
E-mail : [presse-riob@wanadoo.fr](mailto:presse-riob@wanadoo.fr)

[www.riob.org](http://www.riob.org)

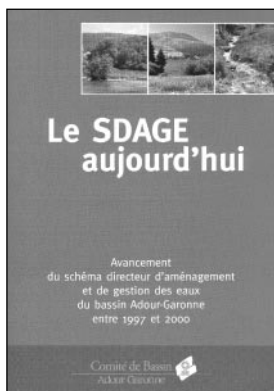


ACADÉMIE  
DE L'EAU

# ADOUR-GARONNE



## PLUS D'UN MOIS DE DÉBAT POUR L'AVENIR DE L'EAU



L'eau a encore tenu le haut de l'affiche de l'actualité de cette année 2002 : inondations ici, sécheresses ailleurs, pollution de certaines rivières ou nappes souterraines, sécurité de l'alimentation en eau potable, ...

Le **schéma directeur d'aménagement et de gestion des ressources en eau -SDAGE-** du Bassin Adour-Garonne, adopté en 1996 pour une durée de 15 ans, définit les objectifs, les

règles collectives et les actions prioritaires pour l'eau et les milieux aquatiques, tout en répondant avec équité aux besoins de développement durable des activités humaines dans le respect des équilibres naturels.

Il est consolidé aujourd'hui avec la Directive Européenne qui demande aux états membres de parvenir à un "**bon état de leurs eaux**" en 2015. La première étape est de dresser l'état des lieux pour chacun des bassins hydrographiques, avant d'élaborer un nouveau programme en phase avec les objectifs de l'Union.

Les premières réunions de réflexion pour la gestion de l'eau du grand Sud-Ouest Atlantique ont été organisées entre le 14 octobre et le 13 novembre dans les huit sous-bassins hydrographiques que compte le Bassin Adour-Garonne :

- Bassin Tarn-Avreyron à Albi (81),
- Bassin de la Charente à Saintes (17),
- Bassin de l'Adour à Vic-en-Bigorre (65),
- Bassin de la Garonne à Colomiers (31),
- Bassin du Lot à Uzerche (19),
- Bassin du Lot à Espalion (12),
- Nappes profondes à Agen (47),
- Littoral à Lacanau (33).

Ces premiers rendez-vous lancent toute une phase de concertation avec les acteurs locaux de l'eau qui débouchera, en 2009, sur un nouveau plan de gestion et la révision du SDAGE.

- A signaler l'édition d'un **état d'avancement du SDAGE** qui permet de mesurer la progression opérée depuis 6 ans dans l'accomplissement de ses objectifs majeurs.

**Cette plaquette est disponible à l'Agence.**

**AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE**  
 90, rue du Férétra - 31078 TOULOUSE CEDEX  
 Tél. : 05 61 36 37 38 - Fax : 05 61 36 37 28  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)



C@RTEL

eau

Vous êtes Maire  
ou Président de Syndicat  
Intercommunal ...

... Etes-vous sûr de prendre  
les décisions qui s'imposent  
pour la gestion de l'eau  
dans votre commune ?

Les réponses sont sur  
C@RTEL-eau  
le portail internet  
des élus locaux  
pour une meilleure  
gestion de l'eau

un site animé par l'Office International de l'Eau

http://www.carteteau.org

## LA QUALITÉ DES COURS D'EAU, UNE NOUVELLE ÉDITION

Depuis 1971, la qualité des cours d'eau était évaluée à partir d'une grille qui ne prenait en compte que la qualité de l'eau s'écoulant dans la rivière.

Les principaux paramètres étudiés étaient, les matières en suspension, la matière organique et les matières nutritives.

Quatre classes de qualité allant du bleu au rouge étaient basées sur des valeurs limites répondant à une combinaison de différents usages de l'eau (eau potable, baignade, vie piscicole, ...) et permettaient ainsi une vision synthétique de la qualité des cours d'eau du bassin.

Aujourd'hui, un nouveau système d'évaluation de la qualité se met en place (le SEQ cours d'eau). Il a pour ambition d'évaluer la qualité des cours d'eau en les considérant comme des écosystèmes complexes.

Bien sûr, la qualité physicochimique est toujours prise en compte mais la richesse biologique, la nature du fond et les berges seront progressivement intégrées.

Les outils de prise en compte de la vie biologique (SEQ biologie) et la nature du milieu physique (SEQ physique) sont en cours d'élaboration.

Le **SEQ Eau**, permettant le calcul de la qualité physicochimique est aujourd'hui opérationnel. Il a été utilisé pour établir la carte ci-dessous.

Les grilles de qualité utilisées dans cet outil sont conformes aux exigences de la Directive Cadre Eau. En effet, la référence n'est plus celle des usages anthropiques de l'eau mais le **niveau de la qualité de l'eau pour permettre une vie aquatique satisfaisante.**

La mise en place du SEQ Eau permettra une estimation de la qualité des cours d'eau conforme aux exigences de la Directive-Cadre Eau.

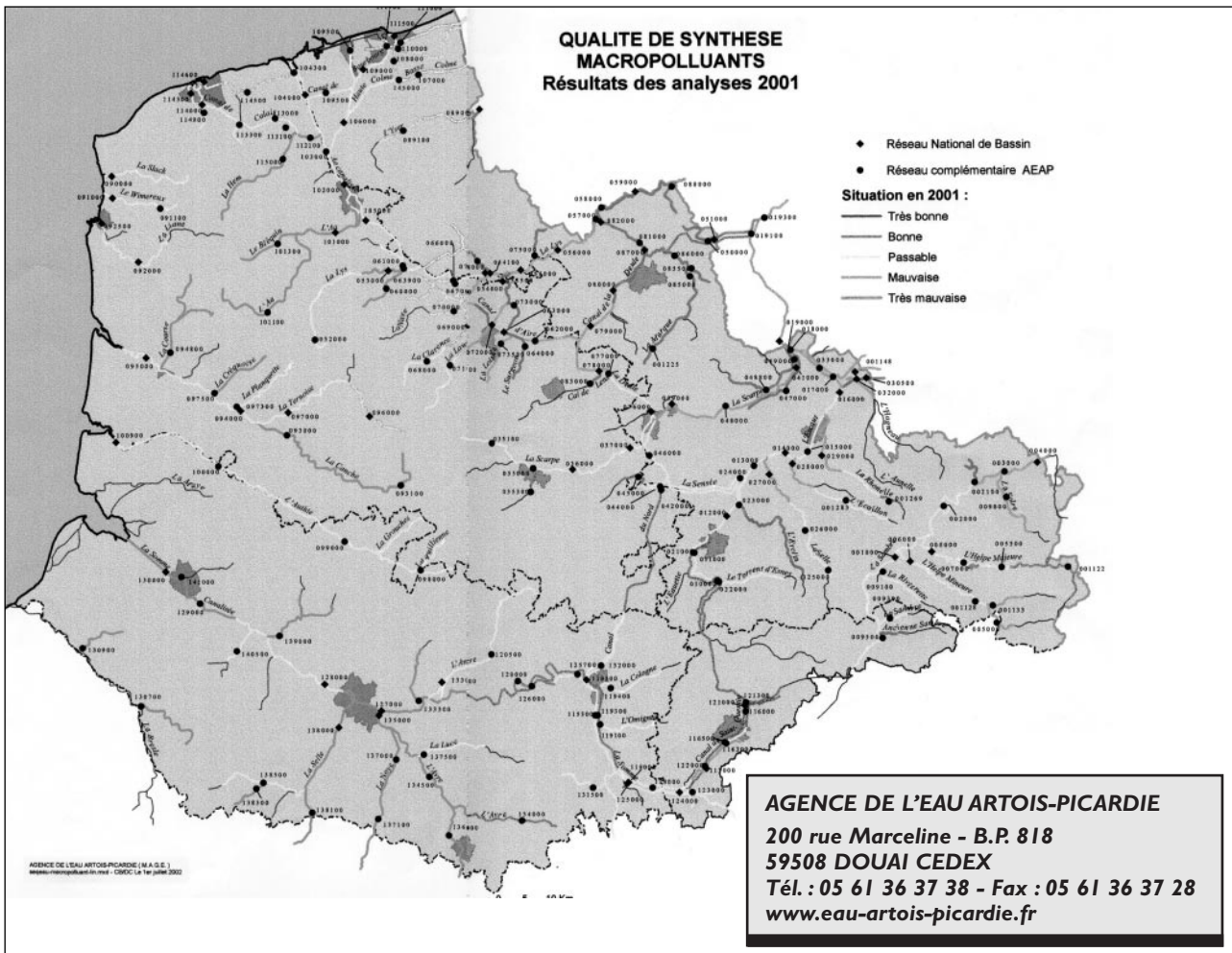
En Artois-Picardie, les résultats enregistrés ces dernières années permettent de parler d'une qualité relativement bonne.

Relativement bonne, si on se souvient de la situation catastrophique des années 70 où les cours d'eau étaient affaiblis par les activités intenses de la région. En trois décennies, les efforts financiers des industriels et des élus, la volonté de tous et les progrès techniques ont permis de vaincre certaines pollutions et de cerner les plus pernicieuses.

Aujourd'hui, on pêche de plus en plus au coeur du bassin : dans les canaux à grand gabarit, la Deûle, le canal d'Aire à la Bassée ... des concours de pêche nationaux sont organisés et on enregistre les résultats d'une bonne reproduction naturelle : gardons, brèmes, ...

Certes, il reste du chemin à parcourir car la très bonne qualité, basée sur des critères nationaux, est absente de ce bilan, on trouve 22,4 % des rivières en qualité dite "bonne", 38,8 % en qualité passable, 21,4 % en mauvaise qualité et 17,3 % en très mauvaise qualité.

Ces derniers constituent les "derniers points noirs" du bassin. Ils se situent dans les zones les plus peuplées et sur les cours d'eau de faible débit. Les facteurs sensibles sont les nitrates, les matières en suspension, le phosphore, l'ammonium, les phosphates.





# LOIRE-BRETAGNE

## UN PROGRAMME POUR 2003 - 2006

C'est décidé, c'est bien un 8<sup>ème</sup> programme que préparent actuellement les organismes de bassin et il couvrira la période 2003-2006 pour s'achever en même temps que les contrats de plan Etat-régions.

Ses priorités ont été discutées lors des réunions des commissions géographiques du comité de bassin. Elles vont d'abord au respect des engagements pris par la France dans le cadre de trois directives européennes :

- la **Directive-Cadre sur l'eau** dont la mise en œuvre nécessite un renforcement des réseaux de mesure, des études de définition pour établir l'état des lieux du bassin et l'apprentissage de nouveaux modes d'information et de consultation du public,
- la **Directive eaux résiduaires urbaines**, avec la mise en conformité impérative des stations d'une trentaine d'agglomérations qui ne respectent pas l'échéance 1998-2000,

- la **Directive nitrates**, avec la mise en œuvre du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole et du programme de résorption dans les zones en excédent structurel.

Ces priorités se conjuguent avec trois éléments de méthode pour gagner en cohérence et en efficacité : l'approche territoriale (dans les SAGE, les opérations coordonnées de bassin versant, les contrats de rivière...), la sélectivité des aides, le contrat avec les maîtres d'ouvrage, et enfin le partenariat avec les départements et les régions, amorçant ainsi un processus qui sera débattu dans le cadre du projet de décentralisation.

Côté redevances, les adaptations prévues sont favorables aux consommateurs : diminution des coefficients de collecte pour la pollution, et d'usage pour le prélèvement. Globalement, les recettes du 8<sup>ème</sup> programme seront en diminution par rapport au programme actuel, une baisse que devront compenser des prélèvements sur le fonds de roulement.

## LE COMITÉ DE BASSIN RÉUNIT SES COMMISSIONS GÉOGRAPHIQUES

Invitées à partager l'état des lieux et des enjeux de gestion de l'eau dans les sous-bassins et à débattre des orientations de l'Agence de l'Eau pour les années 2003 à 2006, 400 personnes ont participé aux réunions des 5 commissions géographiques et de la commission littorale organisées entre le 12 septembre et le 3 octobre.

Membres du Comité, élus des collectivités ou représentants d'entreprises ou d'associations, leurs interrogations et réflexions ont nourri les derniers travaux du

Conseil d'Administration qui a examiné le programme le 31 octobre, et du comité de bassin, qui se prononcera à son tour le 5 décembre.

A l'occasion de ces 5 commissions géographiques, l'Agence de l'Eau a réalisé une enquête de satisfaction. 103 participants sur 354 (hors personnel de l'agence) ont retourné la fiche d'évaluation.

Sur les 7 questions le jugement porté est :

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Insuffisant	Très insuffisant
La qualité de la réunion elle-même	19 %	70 %	10 %	0 %
L'accueil des services	39 %	54 %	6 %	0 %
Le délai de traitement des dossiers	11 %	62 %	18 %	8 %
La qualité des conseils techniques	22 %	54 %	22 %	1 %
La lisibilité des documentations techniques	29 %	63 %	6 %	1 %
La qualité de la communication	21 %	68 %	11 %	0 %
L'efficacité de l'Agence vis-à-vis de l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques	11 %	68 %	21 %	0 %

Dans l'ensemble, des résultats plutôt encourageants et beaucoup reconnaissent la volonté de dialoguer lors de ces rencontres.

Mais des améliorations à rechercher pour réduire le délai de traitement des dossiers (estimé insatisfaisant par près de 25% des personnes) et dans le domaine du conseil technique.

Des observations en texte libre insistent également sur la nécessité pour l'Agence de s'impliquer davantage sur le terrain, de simplifier ses modalités de financement et ses redevances.

[www.oieau.org](http://www.oieau.org)  
Le monde de l'eau sur internet

## SAGE VILAINE : FEU VERT DU COMITÉ DE BASSIN

Le projet de **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux "Vilaine"** a été engagé en mars 1997. Avec un territoire de 11 190 km<sup>2</sup>, c'est le plus étendu des projets de SAGE en France. Il concerne 535 communes et une population de plus d'un million d'habitants.

Parmi les enjeux importants pour ce bassin, la restauration de la qualité des eaux constitue la préoccupation essentielle, la presque totalité des cours d'eau étant classée en mauvaise qualité. Cette préoccupation a été au coeur des réflexions menées par la **Commission Locale de l'Eau (CLE)**. La gestion des débits, aussi bien en matière de crues que d'étiage, est également préoccupante pour la sécurité des populations et des biens et justifie une mobilisation générale des acteurs.

Cinq ans de travail ont été nécessaires à la commission locale de l'eau pour mûrir ce projet et le présenter au Comité de Bassin le 4 juillet 2002.

Dans son avis, le comité a souligné la qualité du document ainsi que l'intensité de la dynamique qui a été créée pendant ces cinq années et s'est félicité de l'ambition affichée pour reconquérir la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Quelques inquiétudes ont toutefois été soulevées vis-à-vis de l'adéquation entre ces objectifs et les mesures préconisées pour les atteindre en matière de pollutions diffuses d'origine agricole. En tout état de cause, celles-ci devront être extrêmement ambitieuses.

A l'issue de cette discussion, le Comité de Bassin a donné un avis favorable à ce projet de SAGE.

Mais le travail n'est pas encore terminé, il reste à mettre le projet de SAGE à la disposition du public et à obtenir son approbation par l'Autorité préfectorale.

## SIGNATURE D'UNE CHARTE QUALITÉ POUR L'ÉPANDAGE DES BOUES

**Dômes-Limagnes Agrivallorisation**, créé à l'initiative de l'Agence Loire-bretagne, de l'ADEME et de SE-DE Environnement a pour but :

- de mettre en place le recyclage agricole des boues,
- de coordonner tous les acteurs de cette filière,
- de prendre en compte les attentes de tous les citoyens,
- de limiter les nuisances pour les riverains (bruits, souillures des chaussées, dégradations, ...),
- d'améliorer notre cadre de vie et notre environnement.

Tous les acteurs de Dômes-Limagnes Agrivallorisation mettent en place une **charte de qualité** qui formalise les droits et les savoirs de chaque intervenant.

Cette charte de qualité présente :

- les principes fondamentaux de la filière,
- les obligations et les responsabilités des différents intervenants,
- le contenu de chaque phase opérationnelle.

Les principes fondamentaux sont les suivants :

- principe d'innocuité,
- principe d'intérêt et d'intégration agronomique,
- principe de prévention,
- principe de précaution,
- principe de transparence et d'information,
- principe de traçabilité,
- principe de fiabilité de l'organisation,
- principe de facilité d'utilisation,
- principe de gratuité,
- principe de proximité.

La charte qualité détaille précisément chaque étape du recyclage :

### ◆ Démarche de réalisation d'un plan d'épandage :

L'étude préalable peut faire suite à une étude de faisabilité et peut intégrer une étude de filières de débouchés. Elle est conforme aux exigences de la réglementation et englobe :

- l'étude du gisement : origine, quantités, caractéristiques ...
- l'étude du milieu : contraintes physiques et humaines, contexte agricole ...
- la finalisation du plan d'épandage : caractérisation des sols, cartographie des parcelles, préconisations d'utilisation du produit et conditions de mise en oeuvre.

Elle est assortie d'une étude d'incidence et elle se concrétise par l'établissement d'un dossier de déclaration ou d'autorisation.

### ◆ Les phases opérationnelles de la filière :

- stockage,
- transport,
- épandage.

### ◆ La gestion et l'autosurveillance :

Il s'agit des opérations de planification, de contrôle et de conseil associées à la mise en oeuvre de l'épandage :

- planning prévisionnel d'épandage,
- registre d'épandage,
- bilan annuel.

**AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE**  
Avenue de Buffon - B.P. 6339 - 45063 Orléans cedex 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74  
[www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

**ADEME**  
27 rue Louis Vicat - 75737 PARIS CEDEX 15  
Tél. : 01 47 65 20 00 - Fax : 01 47 65 22 29  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

**SEDE ENVIRONNEMENT**  
6 rue Bretagne - 38070 ST QUENTIN FALLAVIER  
Tél. : 04 74 99 05 33 - Fax : / 04 74 99 04 97



## LE SAGE AUTOMNE, UN TERRITOIRE COHÉRENT POUR PROTÉGER L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

Dès 1993, une démarche de lancement d'un **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** sur le bassin versant de l'Automne a été adoptée par les 28 communes qui composaient le **Syndicat intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Automne**.

L'émergence du SAGE Automne est à l'image de ce que doit être l'élaboration et les objectifs des SAGE : au-delà des frontières administratives et des oppositions d'intérêts, le SAGE doit rassembler l'ensemble des acteurs locaux (usagers, agriculteurs, industriels, services de l'Etat, établissements publics, gestionnaires d'ouvrages) sur un territoire cohérent, celui d'un bassin ou d'un sous-bassin, et autour d'un projet commun. Ce projet est de satisfaire les besoins de tous sans porter d'atteintes irréversibles à l'environnement.

Aujourd'hui, le SAGE doit combiner des obligations de moyens à des obligations de résultats. En effet, il doit ré-

pondre à une contrainte forte de la **Directive-Cadre européenne sur l'eau** : intégrer la notion de "**bon état écologique des eaux**". De plus, alors que les débats régionaux sur la décentralisation vont commencer dans les mois qui viennent, certains élus ont fait savoir qu'ils revendiqueraient un rôle accru des Régions dans le pilotage et la programmation des actions sur l'eau, au titre de la mise en cohérence des politiques s'exerçant dans un territoire qui jouera indiscutablement un rôle plus central en matière d'aménagement du territoire.

Dans ce contexte complexe, le SAGE qui sera approuvé fin 2002, doit rester un outil de gestion cohérent géographiquement et un outil stratégique pour les élus locaux dans l'évolution de la politique territoriale. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie reste l'appui technique des acteurs locaux qui doivent être moteur de la démarche et se l'approprier.

## 1850 ACTIONS POUR PRÉSERVER L'EAU

La Commission des aides, réunie à Verberie, dans l'Oise, a décidé d'accorder 239 Millions d'euros aux collectivités locales, industriels et agriculteurs du bassin Seine-Normandie.

- En 1999, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a signé avec l'Agence des Espaces verts d'Ile-de-France une convention cadre relative au Domaine Régional de **Flacourt** situé dans la Boucle de Guernes.

Pour préserver ce secteur à haute valeur patrimoniale, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie participe au financement d'un éco-garde et de son équipement. Ses missions, en sus d'animer et de faire connaître le secteur, s'élargissent à la définition des travaux, à leur suivi ainsi qu'à la mission d'expertise et de conseil pour l'ensemble des zones humides.

- La **Communauté de Communes du Val de l'Aisne et la Communauté de communes du Plateau Picard** se sont lancés dans une étude juridique pour vérifier la faisabilité d'un transfert de la compétence "assainissement" des communes. A l'heure où l'intercommunalité prend une place grandissante et où il devient urgent de réformer des équipements d'épuration obsolètes, la Commission des aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie soutient ces études à hauteur de 70 % de leur montant.

- Etablissement public réunissant les 6 départements du bassin versant de l'Oise, l'**Entente Oise-Aisne** réalise, en qualité de maître d'ouvrage, les travaux de l'Oise et de l'Aisne sur leurs parties domaniales (appartenant à l'Etat) non navigables.

Pour accompagner l'entente Oise-Aisne dans sa connaissance des rivières et des travaux à effectuer pour en assurer le bon fonctionnement, la Commission des aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a accordé une aide de 71.800 euros.

- Situé à la jonction de deux bassins hydrographiques, Loire-Bretagne et Seine Normandie, le **département du Loiret** veut se doter d'un schéma départemental d'alimentation en eau potable afin de protéger la ressource en qualité et en quantité auprès de

334 communes et 630.000 habitants. La Commission des aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie accorde 55 800 euros d'aides. Le coût est réparti entre les deux Agences de l'Eau et s'établit en fonction du nombre de communes (153 pour Loire-Bretagne et 181 pour Seine-Normandie). L'Agence de l'Eau Seine-Normandie finance 55 % du montant total de l'opération estimé à 150 000 euros.

- Dans le cadre d'un contrat d'agglomération, le **SI-VOM d'Honfleur** a engagé la construction d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 30.000 équivalent habitants.

La Commission des aides accorde une aide de 2.738.400 euros sous forme de subventions et un prêt de 20 % soit 1.369.200 euros. Cette opération a un coût global de 6.846.000 euros.

- Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) a été mis en place depuis novembre 2001 sur le bassin de l'Orne. Les objectifs de ce SAGE sont les suivants : salubrité des eaux du littoral, sécurité contre les inondations, protection et valorisation des ressources en eaux superficielles et en eaux souterraines, valorisation des potentialités piscicoles. Une Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne a en charge la gestion d'une cellule d'animation. L'Agence participe financièrement à hauteur de 70 % au budget de fonctionnement et d'investissement de cette cellule.

- Huit établissements vinicoles de la commune de **Mailly-Champagne** ont constitué un GIE pour la mise en place un traitement collectif des eaux usées issues de leur activité. Pour traiter ces effluents et limiter les risques de pollution de la rivière, il a été décidé un stockage aéré en bassin ouvert. La Commission des aides apporte à ce projet une subvention de 336.900 euros. Cette opération s'intègre dans un ensemble d'actions visant une gestion équilibrée et respectueuse des ressources en eau et de la préservation des écosystèmes.



## CONCOURS "EAU PURE - EAU PROPRE 2002" :

### 9 ACTEURS DE L'EAU RÉCOMPENSÉS

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie a mis à l'honneur neuf lauréats récompensés dans le cadre du concours "Eau pure - Eau propre 2002" pour les actions en faveur du milieu naturel, le 5 novembre 2002, dans le magnifique cadre impressionniste du château d'Auvers-sur-Oise. Cette année, le concours était destiné aux gestionnaires de zones humides et aux agriculteurs-éleveurs.

- Le volet "agriculteurs / éleveurs" :
  - Les quatre agriculteurs / éleveurs ont été récompensés pour avoir mis aux normes de maîtrise des pollutions leurs bâtiments d'élevage. Ce concours a été ouvert pour la première fois en 2000.
- Le volet "gestionnaires de zones humides et de rivières" :
  - Les cinq lauréats gestionnaires de zones humides et de rivières de l'année 2002 ont été primés pour leur action dans le cadre d'un programme pluriannuel d'entretien destiné à améliorer la qualité écologique et la diversité des cours d'eau.

Lauréats du volet "Agriculteurs / éleveurs" :

- EARL Dumont,
- SCEA Aublande,
- M. Nicol'Grandsire
- EARL Stivell

Lauréats du volet "Gestionnaires de zones humides et de rivières"

- Association Claude Hettier de Boislambert,
- Syndicat intercommunal du bassin de l'Esches,
- Conservatoire fédératif des espaces naturels de Basse-Normandie,
- Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique Marne Vallage,
- Association de gestion de la réserve Courtils de Bouquelon.

**AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**  
 51, rue Salvador Allende - 92027 NANTERRE  
 Tél. : 01.41.20.16.00 - Fax : 01.41.20.16.89  
[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)



# RHÔNE- MÉDITERRANÉE-CORSE



## UN MODE D'EMPLOI POUR LES SAGE

Quel doit être le périmètre d'un SAGE ? Comment dialoguer et impliquer durablement les acteurs concernés ? Comment définir son contenu ? Comment procéder à la rédaction juridique du SAGE ? Comment organiser sa mise en oeuvre et son suivi ? Quelles relations entre SAGE et aménagement du territoire, SAGE et maîtrise foncière, SAGE et approche économique ? Autant de questions très concrètes pour lesquelles on dispose aujourd'hui d'un certain retour d'expérience dont il a semblé utile à l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse de faire part pour en faire bénéficier les SAGE en cours d'élaboration ou de mise en oeuvre. Ce "SAGE Mode d'Emploi n°2" complète la 1<sup>ère</sup> version éditée en mars 1997. Ce document s'adresse donc tout particulièrement aux acteurs impliqués au plan technique

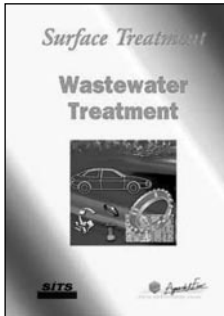
d'un SAGE : chargés de mission, DIREN, MISE et Agences de l'Eau qui ont d'ailleurs largement contribué à sa rédaction dans le cadre du réseau SAGE du bassin RMC. Il peut également apporter un éclairage intéressant aux présidents et aux membres de la CLE (Commission Locale de l'Eau).

Ce "SAGE mode d'emploi n°2" n'a toutefois pas la prétention d'être exhaustif et de répondre à toutes les questions qui peuvent se poser : nul doute que l'avenir réservera d'autres enseignements sur les SAGE, procédure nouvelle et vivante que l'on découvre au fur et à mesure de son évolution. Il s'agit simplement de mettre à disposition un certain nombre d'informations importantes pour donner des éléments de méthode de nature à aider à structurer la démarche SAGE.



## TRAITEMENT DE SURFACE, ÉPURATION DES EAUX :

### VERSION ANGLAISE DE L'OUVRAGE



Le succès de l'ouvrage **Traitements de Surfaces - Epuration des Eaux** a conduit l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le SITS à publier une 2<sup>ème</sup> édition intégrant les dernières évolutions réglementaires et technologiques.

Ce document sur "l'état de l'art" résulte de la mise en commun des compétences de sociétés d'ingénierie de réalisation d'installations de dépollution ainsi que des Agences de l'Eau.

L'intérêt suscité par une présentation technique accessible à l'ensemble des responsables d'ateliers de Traitements de surfaces ou de spécialistes de l'environnement a incité les rédacteurs à traduire cet ouvrage désormais disponible en langue anglaise. Ce livre de 250 pages a été présenté au salon POLLUTEC à Lyon sur les stands des Agences de l'Eau et du SITS.

**AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE**  
 2, 4 allée de Lodz - 69363 LYON Cedex 07  
 Tél. : 04 72 71 26 00 - Fax. 04 72 71 26 03  
[www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)



## LE DÉPART D'UN "PIONNIER" DE L'AGENCE DE L'EAU



**Frédy Langenfeld**, Sous-Directeur et Délégué aux relations internationales à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, a fêté jeudi 10 octobre son départ à la retraite, en présence des membres du Conseil d'administration, du Comité de Bassin, de la Commission des aides financières, des agents de l'Agence de l'Eau ainsi que d'amis étrangers tels que le Dr Bergmann, représentant l'Institut Fédéral d'hydrologie de Coblenz, collègue de Frédy Langenfeld de nombreuses années au sein de la Commission Moselle-Sarre.

Après des études de géologie, d'abord à Nancy, puis à Strasbourg, M. Langenfeld débute sa carrière professionnelle en 1963 à l'Université de Strasbourg, dans le "Service de la carte géologique d'Alsace et de Lorraine". Au moment de la discussion de la première loi sur l'eau en 1963, il est amené à organiser le premier "inventaire alsacien de la pollution des rivières". Informé de la mise en place de structures nouvelles pour la gestion de l'eau, avec pour le Nord-Est la création d'un siège à Metz, il

vient dans la capitale lorraine, où il aura pour mission d'étudier la salinité de la Moselle et de suivre la préparation de l'inventaire "national" de la pollution des rivières.

En 1968, L'Agence Financière de Bassin Rhin-Meuse est créée. De 1968 à 1975, Frédy Langenfeld occupe une fonction d'Ingénieur d'Etude à la Division Epuration Pollution. En 1976, il est nommé Chef de la Division qualité des ressources du milieu naturel, où il exerce ces fonctions jusqu'en 1989. A cette date est créée la DMN (Division des Milieux Naturels) dont il devient le Chef, jusqu'en 1994. Cette division devient ensuite la DMNDT (Division des Milieux Naturels et Données Techniques), il continue de la diriger jusqu'en 1997.

1997 voit le renforcement des actions à l'international : M. Langenfeld prend alors la tête de la MINT (Mission Internationale), qui devient ensuite le SRI (Service des Relations Internationales).

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION FINALISE LE PROJET DU 8<sup>ÈME</sup> PROGRAMME

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau s'est réuni le 10 octobre à Metz/Rozérieulles sous la présidence de **François BARTHELEMY**. Le Conseil a pris connaissance et a acté les ultimes propositions de la Commission présidée par **Daniel BEGUIN** pour le 8<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'Eau pour les années 2003-2006. Le Conseil se prononcera définitivement sur le projet, notamment les recettes (redevances) et les interventions (aides) lors de sa prochaine séance le 21 novembre ; projet qui sera ensuite soumis au comité de bassin le 22 novembre pour avis conforme (redevances).

### PLANS VIGIPIRATE - BIOTOX

Le plan Vigipirate renforcé vient d'être prorogé par les Pouvoirs publics avec le maintien du dispositif dans le domaine de l'eau potable. Le Conseil a décidé de prolonger les aides de l'Agence de l'Eau dans ce cadre (sécurisation des installations) jusqu'au 31 décembre 2002.

### RÉSEAU ENVIRONNEMENT ENTREPRISES LORRAINES (RÉEL)

PME et PMI, acteurs de l'environnement des entreprises sont engagés dans une charte régionale de partenariat environnemental dont l'objectif principal est le développement du management environnemental dans les entreprises lorraines. Le Conseil a autorisé l'Agence de l'Eau à être signataire de la charte.

### CONTRÔLES

Le Conseil a donné acte aux compte-rendus des contrôles réalisés par la division redevances de l'Agence de l'Eau sur les déclarations annuelles d'activités polluantes des redevables et des préleveurs d'eau ainsi que les mesures de pollution industrielle.

### ÉDUCATION

Le Conseil a donné acte du bilan de l'opération de sensibilisation scolaire "Vive l'eau" proposée par l'Agence de l'Eau aux enseignants et formateurs professionnels ainsi qu'au programme de la campagne 2002/2005.

### AIDES POUR LA DÉPOLLUTION DES EAUX, PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES, EAU POTABLE ET SANTÉ PUBLIQUE

Le Conseil a pris acte des décisions prises par la Commission des aides réunie avant la séance du Conseil sous la présidence de **Bernard Ingwiller** et rapportées par le Directeur de l'Agence de l'Eau, **Daniel Boulnois**.

La liste des projets aidés est disponible en ligne : <http://www.eau-rhin-meuse.fr>

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Rozérieulles - B.P. 30019

57161 MOULINS LES METZ

Tél. : 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85

[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)



## MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

### UN SITE CONSACRÉ À LA CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT : WWW.CHARTE.ENVIRONNEMENT.GOUV.FR

Dans Information Eaux n°534, nous vous avons présenté le projet de **charte de l'environnement**.

Cette charte, proposée aux français par le Président de la République, devra porter au niveau constitutionnel les principes fondamentaux du droit à un environnement protégé et du développement durable. Ainsi, plaçant l'homme face à ses responsabilités, elle sera le fondement d'un nouvel équilibre entre progrès social, protection de l'environnement et développement économique. Elle devra également exprimer la recherche d'une justice et d'une solidarité entre les peuples et les générations.

La préparation de la Charte est par conséquent un enjeu de société qui requiert un vaste débat démocratique et un important travail juridique et scientifique

selon un calendrier qui doit permettre au gouvernement de présenter un projet de charte dès la prochaine journée mondiale de l'environnement le 5 juin 2003.

Un site internet national dédié à la Charte a été ouvert mi octobre pour informer du déroulement des travaux de préparation, mettre en ligne des documents et des contributions, prendre en compte les réactions et les propositions ainsi que proposer un forum et un espace de débat pour internautes.

Un questionnaire, destiné à recueillir les avis et les propositions sur le projet de charte de l'environnement, est mis à votre disposition. Ce site est relayé en région par les portails des préfectures.

### PASCAL BERTEAUD EST NOMMÉ DIRECTEUR DE L'EAU

Pascal BERTEAUD a été nommé Directeur de l'Eau, lors du Conseil des Ministres de mercredi 20 novembre. Il remplace Bernard BAUDOT qui occupait ce poste depuis décembre 1999.

Né le 26 mai 1965 au Raincy (Seine-Saint-Denis), ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Pascal BERTEAUD a été notamment ingénieur travaux à l'agence Antilles Guyane de la société SIF Bachy (1987-1988), consultant dans une unité de production de Thomson CSF (1988-1989), chef du service "aménagement et urbanisme" à la Direction Départementale de l'Équipement de La Réunion (1989-

1993), sous-directeur de la prospective et des projets au sein de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (1993-1995), chef du Département de l'habitat et de la politique de la ville au secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer (1996-1997), conseiller technique au cabinet de Jean-Jacques De PERETTI au ministère délégué à l'Outre-Mer d'avril à juin 1997, Directeur Service Public au Bureau de Recherche et de Géologie Minière (BRGM) d'août 1997 à janvier 2002.

Depuis cette date, Pascal BERTEAUD était Directeur Adjoint de l'Eau au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, devenu en mai 2002 le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable.

### NOUVELLE COMMISSION NATIONALE DE DÉBAT PUBLIC (CNDP)

Créée par la loi de 1995 relative à la protection de l'environnement (dite loi " Barnier "), la CNDP est chargée d'associer, de manière facultative, les acteurs intéressés de la Société Civile sur les grands projets nationaux d'infrastructures.

Elle a été réformée par la loi de février 2002 relative à la démocratie de proximité. Érigée en autorité administrative indépendante, la CNDP sera compétente sur des projets plus nombreux ; la saisine sera obligatoire dans certains cas et ouverte aux collectivités locales et aux associations ; les compte-rendus des débats seront rendus publics.

Composée de 21 membres nommés pour 5 ans (élus, magistrats, personnes qualifiées, représentants du milieu associatif, de consommateurs et d'usagers), la CNDP sera présidée par Monsieur **Yves Mansillon** et deux vice-présidents Messieurs **Georges Mercadal** et **Philippe Marzolf**.

La mise en place de la nouvelle CNDP, avec une première séance de travail dès le 7 novembre va permettre de poursuivre le débat sur certains dossiers restés en attente : l'aéroport Notre-Dame-des-Landes en Loire Atlantique, le barrage de Charlas en Haute-Garonne, la ligne à très haute tension entre Lyon et Chambéry...

### LA COMMISSION EUROPÉENNE : UNE NOUVELLE DIRECTIVE POUR LES EAUX DE BAIGADE

Le bulletin n°43 du **Service des Affaires Internationales** signale que la Commission Européenne a présenté, le 25 octobre, une nouvelle proposition de **Directive sur la qualité des eaux de baignades**. Cette proposition met l'accent sur la gestion proactive des plages, et non plus uniquement sur une surveillance régulière de la qualité de l'eau. Elle propose des règles plus modernes et plus simples pour assurer la propreté des eaux de baignade dans l'UE, a souligné **Margot Wallström**, commissaire européenne chargée de l'environnement. La future Directive prévoit notamment la

réalisation, pour chaque site de baignade, d'une évaluation des sources potentielles de contamination et l'établissement d'un plan de gestion, pour réduire le plus possible des risques auxquels les baigneurs sont exposés.

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**  
20 avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP  
Tél. : 01.42.19.20.21 - Fax : 01 42 19 11 23  
[www.environnement.gouv.fr](http://www.environnement.gouv.fr)

## TOKIA SAÏFI INAUGURE L'IDDRI

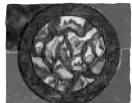
L'**Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI)** a été inauguré le 25 septembre par **Tokia Saïfi**, Secrétaire d'Etat au développement durable, en présence de **Daniel Lebègue**, Directeur général de la Caisse des Dépôts et Président de l'IDDRI, et de **Laurence Tubiana**, Directrice de l'Institut. Plus de 250 personnes, chercheurs, responsables politiques et associatifs, chefs d'entreprise, journalistes avaient répondu à l'invitation.

Soulignant la priorité accordée au développement durable par le Président de la République, Tokia Saïfi a déclaré compter "sur l'IDDRI non seulement pour assurer

une veille ciblée des connaissances scientifiques, mais surtout pour être une force de propositions pour les décideurs, les travaux menés devant avoir des applications directes et visibles pour nos concitoyens".

### INSTITUT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

6 rue du Général Clergerie - 75116 PARIS  
Tél. : 01 53 70 22 35 - Fax : 01 53 70 21 45  
iddri@cirad.fr - www.iddri.org



## L'ACADÉMIE DE L'EAU PRÉPARE LE 3<sup>ÈME</sup> FORUM MONDIAL DE L'EAU

Dans le cadre des activités préparatoires du 3<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau prévu en mars 2003 au Japon, et plus précisément à l'occasion de l'atelier sur les stratégies durables de la gestion de l'eau, l'**Académie de l'Eau** travaille sur différents thèmes :

- Le thème "**Eau et Nature**" : cette problématique sera abordée au travers de trois volets : une publication "**Eau et Culture**" qui accompagnera une exposition itinérante sur le même thème, organisée conjointement par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD) et le Ministère des Infrastructures Japonais (MLIT), ainsi qu'un atelier à Kyoto sur "**l'Eau et la Diversité Culturelle**", élaboré en collaboration avec l'UNESCO.

Le Comité d'organisation de cet atelier a récemment été désigné "coordinateur" du thème eau et culture pour le 3<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau. Pour mener à bien cette tâche, un atelier préparatoire a été organisé au Maroc, à Fès, du 13 au 15 octobre dernier, afin de réunir l'ensemble des organismes appelés à intervenir sur ce thème à Kyoto. Cet atelier a été également l'occasion de mettre en avant des expériences spécifiquement africaines dans le domaine de l'eau et de la culture, et de

présenter aux différents participants l'état d'avancement de l'exposition et de la publication associée.

- Le thème de la "**gouvernance de l'eau**" : un "Colloque international sur les aspects juridiques des services de l'eau dans le cadre d'une politique de développement durable" a eu lieu à l'UNESCO le 29 octobre dernier. Il a fait suite aux 9 sessions sur le droit de l'eau organisées ces deux dernières années par l'Académie avec les universités de Paris I Panthéon et Paris II Sorbonne dans le cadre de notre groupe d'études sur la gouvernance de l'eau, présidé par **M. Ténière-Buchot**.

Cet événement a permis en plus de la poursuite des travaux engagés dans l'optique de Kyoto, la présentation et la valorisation d'un travail qui aspire à une efficacité réelle lors d'un atelier qui en reprendra les propositions au 3<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau.

### ACADÉMIE DE L'EAU

51, rue Salvador Allende - 92027 Nanterre Cedex  
Tél. : 01 41 20 16 00 - Fax : 01 41 20 16 09  
www.oieau.fr/academie

## BIOFORCE : FORMATION DE TECHNICIENS DE L'EAU

BIOFORCE est un centre de formation, d'orientation et d'expertise axé sur la solidarité internationale et locale. Il propose des formations adaptées aux besoins des volontaires intervenant sur le terrain, alliant savoir-faire et savoir-être.

C'est le cas de la formation de **Technicien en Eau et Sanitation en Solidarité internationale** (TESSI). Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant acquérir des compétences pour intégrer des postes liés à la gestion de l'eau dans le domaine du développement et de la solidarité internationale.

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- maîtriser la gestion d'un projet eau et assainissement en zones défavorisées ;
- assurer la gestion des ressources humaines et le suivi budgétaire dans le cadre de la mise en oeuvre d'un programme de gestion de l'eau ;

- maîtriser les dernières techniques en matière de gestion de l'eau / sanitation ;
- connaître les acteurs et les enjeux du secteur du développement et de la solidarité internationale.

### BIOFORCE DÉVELOPPEMENT

44 boulevard Lénine - 69694 Vénissieux  
Tél. : 04 72 89 31 41 - Fax : 04 78 70 27 12  
info@bioforce.asso.fr  
www.bioforce.asso.fr

**www.oieau.org**  
Le monde de l'eau sur internet



## DES OUTILS POUR UNE LUTTE EFFICACE DES INONDATIONS

Les 11 et 12 décembre 2002 à Orléans

En collaboration avec le **Conseil Général du Loiret** et l'**Agence de l'Eau Loire-Bretagne**, le Réseau IDÉAL organise les 11 et 12 décembre prochains à Orléans une rencontre sur le thème des inondations : les outils pour une lutte efficace, aspects juridiques, techniques et financiers.

Au programme :

- **des conférences :**
  - . état des lieux,
  - . comprendre l'annonce de crue et savoir réagir en cas d'alerte,
  - . préparer la gestion de la crise,
  - . gérer la post crise,
  - . réaliser l'information préventive et entretenir la culture du risque,
  - . pour une réduction globale du risque a l'échelle locale,
- **une table ronde :** comment assurer le développement local des zones inondables ?

## 4<sup>ÈME</sup> CARREFOUR DES GESTIONS LOCALES DE L'EAU 29 et 30 janvier 2003 à Rennes

Organisé par le Réseau IDÉAL, en partenariat avec la **région Bretagne** et l'**Agence de l'Eau Loire-Bretagne**, le 4<sup>ème</sup> carrefour des gestions locales de l'eau rassemblera un colloque et un salon professionnel.

Le colloque s'organisera autour de séances plénières ("La nouvelle loi sur l'eau : vers une décentralisation ?" et "Information et communication publique sur l'eau") et des ateliers (Que faire des boues d'épuration ?, Qualité de l'Eau et agriculture : une association durable ! ; Assainissement non collectif ; Effluents industriels : convention de raccordement, un contrat de confiance ; Intercommunalité et transferts de compétences ; La nouvelle Directive littoral, quelles conséquences ? ; Réseaux d'eau potable : un patrimoine à gérer ; Qualité de l'eau, quelle responsabilité et pour qui ? ; Un SAGE approuvé, et après ?).

### RÉSEAU IDÉAL

80 bis avenue de Fontainebleau  
94276 LE KREMLIN-BICETRE CEDEX  
Tél. : 01 45 15 09 09 - Fax : 01 45 15 09 00  
[www.reseau-ideal.asso.fr](http://www.reseau-ideal.asso.fr)

## CFSMDD :

### RECUEIL DE TÉMOIGNAGES APRÈS JOHANNESBURG

Les membres du **Comité français pour le Sommet Mondial sur le développement durable (CFSMDD)** de Johannesburg ont rédigé leurs impressions, témoignages et analyses du Sommet.

Outre l'analyse introductive de **Michel Mousel** et de **Jean-Luc Redaud** qui ont présidé au fonctionnement du CFSMDD et de **Raymond Quereilhac** du Ministère des Affaires étrangères on trouvera les témoignages de membres d'administrations et d'organismes publics, d'ONG, de Collectivités locales et d'entreprises.

Les thèmes analysés sont : l'eau, l'énergie, l'agriculture, le partenariat privé public, les collectivités locales, les entreprises, les ONG, la recherche et la communication.

Pour l'eau, les témoignages de **Christophe Le Jalle**, du pS Eau ("Accès à l'eau pour tous : solidarité, dialogue, engagement"), de **Pierre-Alain Roche**, de l'Agence Seine-Normandie ("Du Sommet de Johannesburg au 3<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau de Kyoto : mobilisation des acteurs français") et de **Gérard Payen**, Directeur Général de Suez et Président du Comité international de l'AGHTM ("Johannesburg, un sommet pour l'eau et les partenariats") sont exposés.

### CFSMDD

66 rue de Bellechasse - 75007 PARIS  
Tél. : 01 42 75 86 70 - Fax : 01 42 75 75 54

## HYDROTOP 2003 :

### POUR RELEVER LES DÉFIS DE L'EAU SUR LE BASSIN EURO-MÉDITERRANÉEN

Du 2 au 4 avril 2003 à Marseille

**HYDROTOP**, carrefour international des professionnels de l'eau et de l'assainissement, créé à l'initiative des industriels français, avec le soutien des collectivités locales et territoriales tiendra sa septième édition à Marseille du 2 au 4 avril prochain.

Traditionnellement HYDROTOP sert les intérêts notamment des entreprises européennes par l'organisation d'un salon et d'une convention d'affaires. Le salon fait aussi participer l'ensemble des acteurs de l'eau méditerranéens à la réflexion sur les problématiques spécifiques de la région Euro-méditerranéenne par l'organisation d'un colloque scientifique et technique.

Les thèmes qui ont été retenus par le comité scientifique et technique international font partie des priorités

du plan d'action qui sera finalisé lors du troisième Forum Mondial de l'Eau au Japon en mars prochain.

Organisée quelques jours après ce forum, la manifestation HYDROTOP contribuera à transformer en réalisations concrètes les conclusions concernant le domaine de l'eau.

**Le Prix Méditerranéen de l'Eau** qui vise à encourager des actions innovantes ou des travaux exemplaires sera également reconduit.

### HYDROTOP

10 place de la Joliette - 13002 MARSEILLE  
Tél. : 04 91 59 87 87 - Fax : 04 91 59 87 88  
[hydrotop@hydrotop.com](mailto:hydrotop@hydrotop.com)

## DÉTERGENTS : UN NOUVEAU RÈGLEMENT EUROPÉEN INSUFFISANT ?

Le 4 septembre 2002 a été confirmé la proposition de règlement du Parlement et du Conseil relatif aux détergents. Vous pouvez le consulter sur le site :

<http://europa.eu.int/comm/entreprise/chemicals/detergents/index.htm>

Pour le docteur **Jean-Pierre Cheneval**, de l'Université de Genève, le texte même du règlement qui prévoit une meilleure mesure de la biodégradabilité des tensio-actifs (surfactants), dite biodégradabilité finale, est tout à fait acceptable. Les définitions et l'obligation de procéder à des tests de **biodégradabilité finale** représentent même un progrès par rapport aux anciens textes. Malheureusement, ces avancées sont remises en cause par l'**annexe III** qui définit les modalités de mesure de cette biodégradabilité finale.

Le niveau de biodégradabilité finale de 60% en 28 jours n'est pas acceptable. Même si les 60% du produit dégradé le sont en gaz carbonique, en eau et en biomasse, sous quelle forme se trouvent les 40% qui restent ? Peut-on parler d'avancée technologique par rapport au niveau de 80% de biodégradabilité primaire en 21 jours qui était la règle auparavant ?

Que veut le législateur ? Une mesure de biodégradabilité ou une réelle biodégradabilité ? Ce nouveau règlement se doit d'apporter un progrès quant à la protection de l'environnement et non un toilettage de façade. Tous les fabricants de détergents savent que la plupart de leurs produits, même testés seuls, ne passeront pas les tests de biodégradabilité finale en moins de 28 jours, s'ils doivent atteindre un seuil de 80% de biodégradabilité.

Comme dans toute situation à risque, le **principe de précaution** doit prévaloir.

Autre problème, l'utilisation de désinfectants n'est soumise qu'à une déclaration sur l'étiquette, quelle que soit la concentration utilisée. Il faut savoir que les désinfectants sont de plus en plus utilisés et pas seulement dans le domaine sanitaire. Les **désinfectants**, par définition destructeurs de bactéries, empêchent le bon fonctionnement des stations d'épuration et donc diminuent le rendement de la biodégradation. Il s'agit d'une raison essentielle pour l'existence d'une mesure de la biodégradabilité du produit de lessive tel qu'il est vendu et non du seul agent ou des seuls agents de surface qu'il contient".

Dans la logique du marché une harmonisation est nécessaire pour éviter l'entrée de substances indésirables, notamment à l'heure de l'élargissement, mais rien ne sert de mettre un filet législatif aux mailles trop lâches qui laisseront passer plusieurs familles de détergents que l'on peut aujourd'hui abandonner sans effort compte tenu des substances de remplacement et des objectifs environnementaux que la Communauté se donne.

### COLLECTIF DES SCIENTIFIQUES POUR DES DÉTERGENTS SANS DANGER POUR L'ENVIRONNEMENT

ABC Environnement

Hameau de Chevilly - 74140 EXCENEVEX

Tél. : 04 50 72 80 70 - Fax : 04 50 72 92 91



**LE CNFME**

**LE CENTRE NATIONAL DE FORMATION AUX METIERS DE L'EAU**

*Développer les compétences pour mieux gérer l'eau*

- EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DES COMMUNES
- EAUX DE PROCESS ET DEPOLLUTION INDUSTRIELLE

**STAGES CATALOGUE**

**BVQi**

ISO 9001

- Le catalogue général des formations professionnelles continues
- Plus de 200 stages certifiés ISO 9001
- Des stages "à la carte" intra-entreprises
- Une équipe de 25 formateurs permanents
- 30 000 m<sup>2</sup> d'espaces pédagogiques
- des pilotes industriels pour une mise en situation de travail
- 15 000 journées stagiaires/an
- 4 000 stagiaires/an :
  - Ingénieurs et Managers
  - Chefs d'Equipe et Techniciens Supérieurs
  - Techniciens
  - Ouvriers et Employés

**Office International de l'Eau**  
 22 rue Edouard Chamberland  
 87065 Limoges Cedex  
 Tél. : 05 55 11 47 70  
 Fax : 05 55 11 47 01  
 E-mail : [cnfme@oieau.fr](mailto:cnfme@oieau.fr)  
 Internet : [www.oieau.org/cnfme](http://www.oieau.org/cnfme)



## NOUVELLES DE L'AFNOR

- ❖ **Le Comité Iso/TC 224**, chargé de la normalisation des activités de service dans l'alimentation en eau potable et dans l'assainissement, s'est réuni fin septembre.

Il regroupe dix-huit membres : Espagne, Etats-Unis, Mexique, Malaisie, Russie, Belgique, Argentine, Allemagne, Japon, Corée du Sud, Pays-Bas, Norvège, Afrique du Sud, Canada, Slovaquie, Royaume-Uni, Portugal et France, en charge de l'animation.

Il travaille en liaison avec des organismes internationaux comme l'IWA (International Water Association), l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), la Banque mondiale, Consumers International...

Le projet de business plan qui a été approuvé lors de la réunion fournit des informations générales sur l'environnement international et les bénéfices attendus de la normalisation : faciliter le dialogue entre les différents acteurs, améliorer le service au client, développer le caractère opérationnel et contribuer à une meilleure gestion du patrimoine (réseau, stations d'épuration) tout en respectant les ressources en eau.

Quatre groupes de travail ont été créés : terminologie, services à l'utilisateur, gestion d'un système d'assainissement, gestion d'un système d'alimentation en eau potable.

- ❖ **Détection des légionelles**

Un groupe "**Détection des Legionella - Méthodes alternatives**", a été créé. Ce groupe de travail rattaché à la commission "Microbiologie des eaux" a pour objectif de répertorier les méthodes d'analyse alternatives rapides et d'élaborer une norme fournissant des lignes directrices permettant de mesurer les performances minimales des techniques utilisables.

Un questionnaire destiné à identifier les techniques les plus couramment utilisées a été adressé aux experts du groupe, qui rassemble une vingtaine de laboratoires, des fabricants de kits et des distributeurs d'eau. Il en ressort que la technique PCR, basée sur la biologie moléculaire, est la plus répandue. La norme **XPT 90-431** qui donne la méthode générale (par ensemencement direct et filtration sur membrane) pour la recherche et le dénombrement des Legionella et Legionella pneumophila est en cours de révision, à la demande du ministère de la Santé, afin de prendre plus particulièrement en compte certains types d'eaux (eaux des tours aérorefrigérantes et eaux thermales) et de tenir compte de l'expérience acquise par les laboratoires sur cette méthode.

### AFNOR

11, av. de Pressensé - 93571 Saint-Denis La Plaine Cedex  
Tél. : 01 41 62 76 44 - Fax : 01 49 17 90 00  
[www.afnor.fr](http://www.afnor.fr)

AUTOSURVEILLANCE

## TESTEZ VOTRE STATION D'EPURATION

Spécialement conçue pour réaliser durant 1 an le suivi d'une station d'épuration de moins de 10 000 équivalent-habitants, la mallette d'autosurveillance de l'Office International de l'Eau permet de réaliser les tests hebdomadaires suivants : limpidité, recherche du voile de boue, recirculation, décantation, ammoniacque, nitrate, phosphate (en option).

Un kit de recharge permet de renouveler les réactifs d'analyses chaque année.

Poids : 5 kg - Dimensions : 46 x 33 x 15 cm



Prix : 380 € HT\*  
Recharge annuelle : 70 € HT\*  
\* hors option phosphate



## AVEC LA MALLETTE D'AUTOSURVEILLANCE

### Commande

Office International de l'Eau - Le CNFME  
22 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex  
Tél. : 05 55 11 47 70 - Fax : 05 55 77 71 15 - [cnfme@oieau.fr](mailto:cnfme@oieau.fr)



# VIE DES SOCIÉTÉS

## FLYGT : UNE NOUVELLE STATION DE RELEVAGE

Flygt a présenté à Pollutec la nouvelle station de relevage des eaux usées **TOP**, dont les cuves en polyester stratifié sont fabriquées selon une nouvelle technique.

La famille préfabriquée a été entièrement repensée avec pour souci essentiel la qualité, qui a fait le succès du produit, les normes de sécurité pour les exploitants et la volonté de répondre aux exigences les plus strictes des utilisateurs :

- exigence de qualité de la cuve et des équipements,
- exigence de propreté et de facilité d'exploitation,
- exigence de sécurité du personnel,
- optimisation et maintien des performances.

La sécurité est encore améliorée grâce à une grille anti-chute. La robinetterie, volontairement proposée hors de

la station, est facilement accessible par un regard largement dimensionné de diamètre 1000 mm. Robinetterie et accessoires sont équipés de joints de démontage. Le fond de cuve TOP autonettoyant est équipé de pieds d'assise intégrés.

Ces stations de relevage existent en version **MINI-TOP** : ces modules autonomes de pompage enterrables sont des équipements indispensables pour le raccordement à l'égout des **habitations individuelles** et des **petites collectivités situées** en contrebas du réseau d'assainissement.

### ITT FLYGT FRANCE

Parc de l'Île - 29, rue du Port - 92022 Nanterre Cedex  
Tél. : 01 46 95 33 33 - Fax : 01 46 95 33 79  
[www.flygt.fr](http://www.flygt.fr)

## SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE :

### LA SEM EST CERTIFIÉE MASE

La **Société des Eaux de Marseille** a obtenu, au travers de deux de ses entités (l'Agence Etang-Côte Bleue, qui regroupe le territoire des 11 communes situées à l'ouest de l'Etang de Berre et le service "Maintenance - Renouvellement - Equipement") et au terme de plusieurs mois de travail, la **certification MASE** (Manuel d'Assurance Sécurité Entreprise). Celle-ci traduit l'efficacité du système de gestion de la sécurité, de l'hygiène industrielle et de l'environnement mis en place par la Société des Eaux de Marseille. Elle reconnaît aussi les

compétences et la qualification du personnel destinés à intervenir dans les sites industriels.

La volonté de la Société des Eaux de Marseille de développer ses activités auprès des entreprises et des industriels du pourtour de l'Etang de Berre l'ont conduit à rechercher cet agrément qui permettra désormais à ses spécialistes d'intervenir pour des prestations de maintenance ou d'exploitation complète, en garantissant la prévention et le respect de la sécurité.

## CURE DE JOUVENCE POUR LE BASSIN DE SAINT-CHRISTOPHE

La réserve d'eau de St-Christophe, qui s'étend sur 20 hectares, est vidangée de ses deux millions de m<sup>3</sup> d'eau depuis le 8 novembre.

Premier bassin de décantation des eaux de la Durance, le bassin de St-Christophe est un élément majeur de la régulation du canal de Marseille. Construit en 1877, il joue un rôle déterminant en matière de stockage d'eau brute (2 millions de m<sup>3</sup>) et de décantation des eaux en provenance de la Durance via le canal EDF. Celles-ci sont particulièrement chargées en limons. Ce qui rend nécessaire, chaque année, le nettoyage du bassin où l'on retire entre 15 000 et 40 000 mètres cube de dépôts.

Celui-ci constitue, également, un point de mesure de la qualité de l'eau, avant qu'elle n'alimente les stations de traitement d'eau potable situées aux abords de Marseille.

### SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE

25, rue Edouard Delanglade  
13254 MARSEILLE CEDEX 06  
Tél. : 04 91 57 60 60 - Fax : 04 91 57 61 99  
[www.eaudemarseille.fr](http://www.eaudemarseille.fr)

## PTW LANCE UN FILTRE À TOURBE



**Premier Tech Water France (PTW)** est une filiale de Premier Tech, société implantée au Québec et leader en Amérique du Nord, dans le domaine de l'assainissement autonome qui a pour activité la fabrication et la commercialisation du "Filtre à tourbe Premier Tech Water", un système autonome d'épuration des eaux usées pour l'habitat individuel dispersé.

Ce produit écologique innovant, largement utilisé au Canada, permet de répondre aux préoccupations des Communes françaises pour la mise en place de SPANC (Services Publiques d'Assainissement Non Collectif), à l'horizon 2005.

### PREMIER TECH WATER

9 rue du Marché Commun - BP 83348  
44333 NANTES CEDEX 3  
Tél. : 02 28 23 60 00 - Fax : 02 28 23 60 23  
[info@cabinet-cjeudy.com](mailto:info@cabinet-cjeudy.com)



## OPTODE :

### NOUVEAU CAPTEUR DE MESURE DE L'OXYGÈNE DISSOUS

**NEREIDES**, concepteur et distributeurs d'instruments de mesure a présenté à Pollutec, en avant première en France, le tout nouveau capteur de mesure d'oxygène dissous **OPTODE** mis au point par la société norvégienne AANDERAA.

Pour la première fois, l'oxygène dissous peut être mesuré par un **capteur optique** contrairement aux systèmes de mesure traditionnels utilisant la méthode électronique (électrodes de Clark). L'OPTODE fonctionne grâce à une molécule spécifique à la mesure d'oxygène agissant comme un luminophore.

Cette méthode offre de très nombreux et importants avantages aux utilisateurs :

- pas de consommation d'oxygène,

- pas de consommation de réactif,
- possibilité de mesure en milieu stagnant,
- grande précision absolue d'étalonnage,
- une maintenance simplifiée (pas de nécessité d'un nettoyage systématique).

L'OPTODE est conçu pour fonctionner en milieu aqueux comme salin et s'adapte parfaitement aux problématiques de mesure de l'oxygène en station d'épuration, en milieu naturel, en eaux stagnantes etc...

#### NEREIDES

4 avenue des Indes - 91969 COURTABOEUF CEDEX  
Tél. : 01 69 07 20 48 - Fax : 01 69 07 19 14  
contacts@nereides.fr

## SCP : LE SOUCI DE LA QUALITÉ

La **Société du Canal de Provence (SCP)** avait été certifiée "ISO 9002" par l'AFAQ à la fin décembre 1995. Un audit de renouvellement a permis de déboucher sur l'octroi du certificat selon la nouvelle norme ISO 9001 pour une nouvelle période de trois ans.

Désormais la certification s'étend de la conception des ouvrages à la distribution de l'eau. Par ailleurs, la SCP est

certifiée dans le domaine environnemental ISO 14001 depuis juin 1999.

#### SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE

Le Tholonet - BP 100 -  
13603 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1  
Tél. : 04 42 66 70 00 - Fax : 04 42 66 70 80  
www.canal-de-provence.com

## CGE : CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE CHARTRES

Les équipes de **Générale des Eaux** de chartres ont reçu le 22 novembre 2002 la **certification ISO 14001** pour l'ensemble du système d'assainissement de la communauté d'agglomération de Chartres (COMACH). Cette norme définit les exigences en matière de respect de l'environnement et de prévention contre la pollution.

Ce certificat, délivré à la suite d'un audit réalisé par un organisme indépendant, Bureau Veritas Quality International, garantit que le Système de Management Environnemental mis en place par Générale des Eaux et la COMACH au sein de leurs services d'assainissement, est conforme à la préservation des ressources naturelles. C'est l'ensemble du système d'assainissement de Chartres (unité de dépollution de Lèves, traitement des eaux usées, rejets dans le milieu naturel après leur dépollution et compostage des boues) qui bénéficie de cette certification environnementale.

Si d'autres sites de traitement ont déjà obtenu la certification ISO 14001, c'est par contre la première fois que

l'ensemble d'un système complet d'assainissement en bénéficie.

A Chartres, le système d'assainissement collecte 20 000 m<sup>3</sup> d'eaux usées par jour (capacité 100 000 habitants). Ces eaux usées sont ensuite dirigées, au travers de 300 km de réseau, vers l'unité de dépollution de Lèves, où elles subissent un traitement complet d'épuration. Les eaux dépolluées peuvent ainsi être rejetées dans l'Eure et les boues issues du traitement, compostées sur la plate-forme de Saint-Aubain, avant d'être recyclées en agriculture.

#### COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX - VIVENDI

52 rue d'Anjou - 75008 PARIS  
Tél : 01 49 24 49 24 - Fax : 01 48 04 07 46  
www.vivendi.com

## EDF : UN AGENDA 21

EDF mène depuis plusieurs années des actions en matière de développement durable ; cette démarche s'est formalisée en décembre 2001 au travers de la signature de l'**Agenda 21** du Groupe.

Dans cette logique, EDF ouvre aujourd'hui un forum d'écoute en direction de toutes ses parties prenantes, pour recueillir avis, critiques, suggestions sur cet engagement et plus particulièrement sur son rapport développement durable pour la mise en oeuvre de son **Agenda 21**, un an après sa signature.

Tout le monde est invité à venir s'y exprimer.

Ce forum est accessible sur la page d'accueil du site <http://www.edf.fr/>

#### ÉLECTRICITÉ DE FRANCE

22 avenue de Wagram - 75008 PARIS  
Tél : 01 40 42 22 22  
www.edf.fr

## ACTIONS DE LA BEI :

### ESPAGNE :

#### PRÊT DE 91 MILLIONS D'EUROS À LA SOCIÉTÉ CANAL DE ISABEL II

La **Banque Européenne d'Investissement** (BEI), l'institution de financement à long terme de l'Union européenne (UE), vient d'accorder un prêt de 91 millions d'EUR à la société **Canal de Isabel II** pour financer la construction d'installations d'épuration des eaux d'égout dans la Communauté de Madrid ainsi que la rénovation du réservoir d'eau de la Plaza de Castilla, dans le nord de la capitale espagnole.

**Canal de Isabel II** est une entreprise publique de la Communauté de Madrid, chargée de la gestion du cycle de l'eau dans toute la région. Le projet englobe la construction de 73 nouvelles stations d'épuration des eaux d'égout, l'agrandissement et la rénovation de 2 stations existantes, la construction de 172 Km d'égouts et de 10 stations de pompage. Ces travaux font partie du plan régional d'assainissement de Madrid, dont l'objectif

est de traiter 100 % des eaux usées dans l'ensemble des collectivités de la région de Madrid d'ici à 2003. Le projet prévoit également la rénovation du réservoir souterrain d'eau potable situé sous la Plaza de Castilla, à Madrid.

Grâce à cette opération, la communauté de Madrid qui, avec plus de 5 millions d'habitants, est l'une des zones d'Espagne les plus densément peuplées et l'un des principaux centres économiques du pays, prend deux ans d'avance sur l'application de la norme européenne relative à l'épuration des eaux usées. Les investissements prévus au niveau des systèmes de traitement des eaux usées contribueront à améliorer les sources d'eau potable de l'agglomération de Madrid, en protégeant les ressources écologiques de la région et en améliorant la qualité de vie des Madrilènes.

### ITALIE :

#### PRÊT DE 50 MILLIONS D'EUROS EN FAVEUR DE MPS BANCA VERDE

La BEI vient de signer un prêt de 50 millions d'EUR avec le groupe bancaire Monte dei Paschi di Siena, que **Banca Verde**, sa filiale, utilisera pour financer des projets de petite et moyenne dimension dans les secteurs des énergies renouvelables et de l'environnement.

**Banca Verde** fournit des services de conseil et des prêts aux secteurs de l'agriculture, de l'agro-industrie, de l'environnement et des énergies renouvelables. A cet égard, Banca Verde participe à l'attribution de certificats "ECOLABEL" à des établissements hôteliers, à la restructuration de gîtes ruraux, à des projets de traitement d'eau et de déchets, à la production d'énergie à

l'aide de ressources renouvelables et sans incidence majeure sur l'environnement, à la construction de bâtiments respectueux de l'environnement et à l'attribution de certificats "EMAS" ou "ISO 14000" à des PME et des collectivités locales.

**BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT**  
100 boulevard Konrad Adenauer  
L - 2950 LUXEMBOURG  
Tél. : 352 43 79 31 46 - Fax. 352 43 79 31 88  
[www.bei.org](http://www.bei.org)

### CUBA :

#### LES 40 ANS DE L'INSTITUT DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

Au début des années 60, Cuba vivait sa transition révolutionnaire, et l'eau, comme toutes les richesses naturelles, devient propriété de l'Etat. De plus, les conséquences dramatiques de cyclone Flora rendent nécessaires l'institutionnalisation de la gestion de l'eau.

C'est la loi n° 1049 du 10 août 1962 qui a ainsi créé l'**Institut National des Ressources Hydrauliques** (INRH), avec pour objectifs d'assurer, par un plan hydraulique national, le développement économique du pays.

Après différents changements d'appellation, la loi décret n° 114 du 6 juin 1989 rend son nom d'origine à l'INRH.

En 1993, la loi-décret n° 138 sur les eaux terrestres (superficielles et souterraines) définit les mesures à prendre pour lutter contre la pollution de la ressource hydrique. C'est l'INRH qui assure désormais la mise en place des instruments légaux et normatifs d'une part pour la préservation et l'usage rationnel de la ressource, et d'autre part, pour une bonne gestion économique des services dont l'Institut à la charge.

L'INRH publie deux fois par an "**Voluntad Hidraulica**", avec des articles scientifiques et techniques sur l'hydraulique, les traitements, l'irrigation, l'hydroélectricité, les barrages et la pollution.

**CENTRO DE INFORMACIÓN  
DE AGUA Y SANEAMIENTO**  
Humbaldi, Na. 106 (4° piso), asq. a P. Vedado, Plaza.  
CP 10400 - Ciudad de la Habana - CUBA  
Tél. : 70571 79 ext 159  
[cias@hidro.cu](mailto:cias@hidro.cu)



# NOUVELLES DE L'UNION EUROPÉENNE :

## UNE ÉTUDE SUR L'APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE DE L'ENVIRONNEMENT

La **Commission Européenne** reçoit en nombre croissant chaque année des plaintes dénonçant tel ou tel manquement des Etats membres dans l'application du droit communautaire de l'environnement. Cette tendance indique clairement que les citoyens européens se préoccupent de plus en plus de l'état de l'environnement et du respect par les Etats membres du droit européen en la matière. Elle met également en lumière le fait que les structures et les mécanismes en place dans les Etats membres n'offrent pas toujours les voies appropriées pour la résolution de ces questions.

Une législation environnementale efficace et rationnelle est essentielle afin d'atteindre un degré élevé de protection de l'environnement. Tout aussi essentielle est la nécessité d'assurer une surveillance systématique du respect de la législation et d'informer le public sur le bilan de chaque Etat membre.

La troisième étude (période 2000 et 2001) annuelle sur la mise en oeuvre et le contrôle de l'application du droit communautaire de l'environnement qui vient de paraître s'articule essentiellement autour de trois parties :

- la première décrit en détail les procédures d'infraction qui ont été engagées en 2001 par la Commission dans chaque secteur du droit communautaire de l'environnement,
- la deuxième partie est une mise à jour des travaux du réseau IMPEL (réseau européen pour l'application et le respect du droit de l'environnement),
- la troisième partie reprend les directives environnementales qui étaient à transposer par les Etats membres en 2000 et en 2001, en énumérant les mesures adoptées à cet effet au niveau national. En annexe, un tableau de bord récapitule, par Etat membre et par secteur, les procédures d'infraction en cours.

### LES PRINCIPALES DIRECTIVES EN VIGUEUR DANS LE DOMAINE DE L'EAU

- Directive 75/440/CEE relative aux eaux superficielles destinées à la production d'eau alimentaire ;
- Directive 76/160/CEE relative à la qualité des eaux de baignade ;
- Directive 76/464/CEE concernant la pollution causée par certaines substances dangereuses déversées dans le milieu aquatique ;
- Directive 79/923/CEE relative aux eaux conchylicoles ;
- Directive 80/778/CEE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine ; qui devra être remplacée à partir de 2003 par la directive 98/83/CE
- Directive 91/271/CEE relative au traitement des eaux résiduaires urbaines ;
- Directive 91/676/CEE relative à la protection des eaux contre la pollution causée par les nitrates d'origine agricole.

**OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES  
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

**L-2985 Luxembourg**  
**europa.eu.int**

## ÉCOLABEL EUROPÉEN : LA FRANCE EN TÊTE

Avec 26 titulaires, la France est en tête pour le nombre de "fleurs", l'**écolabel européen**.

Créé en 1992, c'est la certification écologique officielle européenne, gérée et délivrée en France par **AFNOR CERTIFICATION**, reconnu organisme compétent par la Commission Européenne.

A performances d'usage égales, l'écolabel européen distingue les produits dont l'impact sur l'environnement est réduit.

Pour obtenir l'écolabel européen, le produit doit répondre à des critères écologiques et d'aptitude à l'usage. Ces critères résultent de négociations entre représentants européens d'industriels, des associations de consommateurs et de protection de l'environnement, de distributeurs et des pouvoirs publics.

L'écolabel est géré par le **Comité de l'Union Européenne pour le Label Ecologique (CUELE)**.

### CATÉGORIES DE PRODUITS CONCERNÉES PAR L'ÉCOLABEL EUROPÉEN

#### I. Critères publiés et écolabel déjà attribué à des produits :

Papier hygiénique, papier de cuisine et autres produits en papier absorbant à usage domestique  
Peinture et vernis de décoration intérieure  
Lave-linge  
Produits textiles  
Détergents pour lave-vaisselle

Réfrigérateurs / congélateurs  
Papier à copier  
Ordinateurs personnels  
Amendements pour sols  
Matelas  
Articles chaussants  
Détergents pour textiles

#### II. Critères publiés et écolabel non encore attribué :

Ampoules et tubes électriques  
Lave-vaisselle  
Ordinateurs portables

Liquides vaisselle  
Nettoyants multi-usages  
Nettoyants sanitaires

#### **AFNOR CERTIFICATION**

**11 Av. Francis de Préssensé**  
**93571 ST-DENIS LA PLAINE Cedex**  
**Tél. : 01 41 62 80 00 - Fax : 01 41 76 90 00**

#### **CUELE**

**c/o Bradley Dunbar Associates - Scotland House**  
**Rond-Point Schuman 6 - B1040 BRUSSELS**  
**Fax : 32 2 282 84 54**

## CIPEL : LE LÉMAN EN BONNE VOIE

La Commission Scientifique de la **Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman** (CIPEL) a publié les résultats de sa campagne 2001 sur la pollution du lac.

La reprise de la baisse des teneurs en phosphore (on se trouve actuellement au niveau de 1968) va dans la bonne direction pour la restauration de l'état du Léman.

En ce qui concerne le plancton végétal, la biomasse et la production phytoplanctonique restent encore beaucoup trop importantes, particulièrement en été-automne. Il y a même une persistance du développement du phytoplancton pendant les mois d'hiver.

L'objectif à atteindre, une concentration moyenne annuelle de 20 microgrammes de phosphore par litre d'eau dans le Léman (situation connue avant 1962), demeure une condition nécessaire pour ramener la production algale à un niveau acceptable et rendre le lac plus attractif pour ses usagers.

### CIPEL

23 avenue de Chailly - Case Postale 80  
CH - 1000 LAUSANNE 12  
Tél. : 00 41 21 653 14 14 - Fax. : 00 41 21 653 14 41  
cipel@cipel.org  
www.cipel.org

## 15<sup>ÈME</sup> FORUM INTERNATIONAL DU FLEUVE JAUNE SUR LA GESTION DES BASSINS VERSANTS

Du 12 au 15 mai 2003 à Zengzhou (Chine)

La **Yellow River Conservancy Commission**, l'Agence du Ministère chinois des ressources en eau, en charge du Fleuve Jaune organise du 12 au 15 mai prochain une conférence consacrée aux modes de gestion des bassins versants : les expériences et nouvelles technologies pour le 21<sup>ème</sup> siècle.

Principaux sujets abordés :

- les tendances actuelles pour la gestion des bassins ;
- nouvelles technologies pour la surveillance et la prédiction du régime des fleuves ;
- gestion des sédiments ;
- droit et marché de l'eau ;

- développement écologique durable ;
- échanges d'eau inter-bassin ;
- technologie de l'information et gestion des bassins ;
- gestion digitalisée des bassins.

### YELLOW RIVER CONSERVANCY COMMISSION

11 Jinshui Road, Zhengzhou 450003, China  
Tel. : +86-371-6025954 - Fax : +86-371-5945906  
hqshang@yellowriver.gov.cn  
20031YRF@yellowriver.gov.cn  
www.yrcc.gov.cn  
www.yellowriver.gov.cn/

## GWP : EMILIO GABBRIELLI NOUVEAU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

Au 1<sup>er</sup> janvier prochain, **Emilio GABBRIELLI**, actuellement Directeur Général de Thames Water do Brazil, deviendra le nouveau Secrétaire exécutif du "Global Water Partnership (GWP)".

Ingénieur chimiste de l'Université de Bologne, M. Gabrielli entend faire bénéficier le GWP de son expérience professionnelle dans le secteur privé.

Il succèdera à **Khalid MOHTADULLAH**, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

### GLOBAL WATER PARTNERSHIP

Hantverkargatan 5 - House 6 - 2<sup>nd</sup> floor  
SE-112 21 STOKHOLM - SWEDEN  
Tél. : 46 0 8 562 51 900 - Fax : 46 0 8 562 51 901  
gwp@gwpforum.org - www.gwpforum.org

## EWA :

13 février 2003 à Varsovie

### ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE

L'**European Water Association** organise en collaboration avec l'Association polonaise des techniciens et ingénieurs sanitaires (PZ ITS) le 13 février 2003 à Varsovie, une conférence intitulée "L'Europe de l'eau - Les directives et l'élargissement de l'Union Européenne".

Cette réunion permettra aux experts de l'Est et de l'Ouest de partager leurs expériences.

## INTERPRAEVENT 2004

Du 24 au 28 mai 2004 à Trente

Le 10<sup>ème</sup> congrès **INTERPRAEVENT** aura lieu du 24 au 28 mai 2004 à riva del Garda (Trente - Italie) et sera consacré à la protection des zones habitées contre les crues, les laves torrentielles, les avalanches et les mouvements de terrain.

Une exposition de nouvelles technologies complètera les séminaires et exposés.

Pour en savoir plus :

<http://wasser.ktn.gv.at/interpraevent>

### EUROPEAN WATER ASSOCIATION

Theodor-Heuss-Allee 17 - D-53773 Hennef  
Tél. : +49 (0)2242 872-189 - Fax : + 49 (0)2242 872-135  
overmann@atv.de - www.ewaonline.de

### SERVIZIO SISTEMAZIONE MONTANA

Via G.B. Trener, 3 - 38100 TRENTO - ITALIE  
interpraevent@provincia.tn.it  
wasser.ktn.gv.at/interpraevent



## TEC & DOC :

### MATÉRIAUX DE RÉFÉRENCE POUR LES ANALYSES ENVIRONNEMENTALES

Cet ouvrage présente les aspects généraux de la production, de la caractérisation (y compris la certification) et de l'utilisation de matériaux de référence pour le contrôle de qualité des analyses environnementales.

C'est la première synthèse en français sur ces outils indispensables aux laboratoires pour valider et évaluer la performance de leurs procédures d'analyses chimiques et biologiques. Son objectif est d'en soutenir le développement et de guider le choix des utilisateurs.

### SPECTOMÉTRIE GAMMA APPLIQUÉE AUX ÉCHANTILLONS DE L'ENVIRONNEMENT

Ce livre offre une synthèse des connaissances nécessaires à la maîtrise de la spectrométrie gamma. Il aborde tous les aspects de cette technique d'analyse, de la nature de l'échantillon au choix du détecteur, du radionucléide recherché au spectre à dépouiller, de l'expertise au contrôle.

Ce guide permet à l'analyste de maîtriser les multiples étapes qui le conduiront à délivrer un résultat juste et précis. Au-delà de cet objectif pratique, l'ouvrage dresse un état des lieux des diverses origines de la radioactivité présente dans l'environnement.

Mais sa véritable originalité est de mettre résolument l'accent sur les applications et les recommandations.

#### TEC&DOC - LAVOISIER

14 rue de Provigny - 94236 CACHAN Cedex  
Tél. : 01 47 40 67 00 - Fax : 01 47 40 67 02  
www.lavoisier.fr

## IFREMER :

### MÉTHODES D'ANALYSE EN MILIEU MARIN

Cette série s'adresse bien sûr d'abord aux analystes mais elle sera probablement utile aux gestionnaires de l'environnement ainsi qu'aux étudiants intéressés par les spécificités analytiques du milieu marin. Ces méthodes sont employées à l'IFREMER dans les programmes de recherche comme dans ceux de surveillance de la qualité du milieu.

Elles sont validées par la pratique de nombreux laboratoires spécialisés dans l'étude des matrices marines. La plupart d'entre elles ont fait l'objet d'exercices d'inter-

comparaisons internationales, en particulier dans le cadre du CIEM (Conseil International pour l'exploration de la Mer), de l'AIEA (Agence Internationale de l'Energie Atomique) ou du BCR (Bureau des Références de la Commission européenne). Certaines de ces méthodes constituent les références du Réseau National d'Observation de la qualité du milieu marin (RNO) du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable géré et réalisé par l'IFREMER.

### BILANS DE SANTÉ DES ORGANISMES ET DES ÉCOSYSTÈMES MARINS : QUELS SIGNAUX BIOLOGIQUES MESURER ?

La mer abrite des organismes vivants, nombreux et très différents. L'examen de leurs signaux biologiques pourrait aider à évaluer et protéger leur santé et celle de leur environnement.

Participant à cette démarche, ce document répond aux quatre questions suivantes : Quels signaux biologiques sait-on mesurer chez les organismes marins ? Sont-ils significatifs de la santé des individus, des populations, des écosystèmes ? Renseignent-ils sur la nature et le niveau des pollutions d'origine chimique ? Sont-ils utiles pour prédire et limiter les dysfonctionnements écologiques

lorsqu'ils sont examinés et mesurés au cours d'essais de toxicité ?

En conclusion, prenant en compte les diversités biologique et spatio-temporelles des milieux marins, une démarche opérationnelle intégrée est proposée pour effectuer des évaluations environnementales.

#### EDITIONS IFREMER

B.P. 70 - 29280 PLOUZANE  
Tél : 02.98.22.40.13 - Fax : 02.98.22.45.86  
editions@ifremer.fr  
www.ifremer.fr

## TSM :

### LES 110 ARTICLES DE 2001 SUR CD-ROM

Techniques, Sciences et Méthodes, la revue publiée par l'Association Générale des Hygiénistes et Techniciens Municipaux (AGHTM) a proposé en 2001 110 articles sur le traitement de l'eau, l'épuration et l'assainissement.

Ces articles sont désormais rassemblés sur un CD-Rom et peuvent être recherchés :

- par thème,
- par auteur,
- par mots-clés,

grâce à une recherche intégrale en temps réel. De plus, tous peuvent être imprimés.

#### AGHTM - TSM

83 avenue Foch- B.P. 39.16 - 5761 PARIS cedex 16  
Tél : 01 53 70 13 53 - Fax : 01 53 70 13 40  
aghtm@aghtm.org  
www.aghtm.org

## ÉDITIONS LÉGISLATIVES :

### LE CODE PERMANENT ENVIRONNEMENT ET NUISANCES SUR CD-ROM

Les **Editions législatives** viennent de lancer leur bien connu Code Permanent **Environnement et Nuisances** sur CD-Rom.

Composé d'un coffret de base, avec l'ensemble des textes et commentaires à jour, l'offre annuelle est complétée par onze CD-Rom mensuels actualisés.

Le CD Permanent Environnement et Nuisances permet d'accéder aux sources du droit de l'environnement le plus simplement du monde.

Des dizaines de milliers de liens hypertextes facilitent la navigation entre les rubriques et l'accès à 15.000 références en texte intégral (textes officiels et décisions de jurisprudence).

#### ÉDITIONS LÉGISLATIVES

80 avenue de la Marne  
92546 MONTROUGE CEDEX  
Fax : 01 40 92 36 63

## CONSEIL DE L'EUROPE :

### LA SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE

Les 19, 20 et 21 novembre 2001, la **Commission Européenne**, en collaboration avec le Conseil Régional d'Alsace et la Communauté Urbaine de Strasbourg organisait des **Rencontres de Strasbourg** consacrées à la sécurité environnementale.

Au programme :

- maîtrise des risques dans la gestion de l'eau ;
- risques technologiques ;

- expertise visuelle ;
- harmonisation de la terminologie en science du risque.

**Les actes de ces Rencontres sont désormais publiés.**

#### CONSEIL DE L'EUROPE

67075 STRASBOURG CEDEX  
Tél. : 03 88 41 26 16 - Fax : 03 88 41 27 87  
francoise.tondre@coe.int  
www.coe.int/europarisks

**www.oieau.org**  
*Le monde de l'eau sur internet*



# EAUDOC

*Le portail vers la documentation sur l'eau*

**NOS OUTILS DOCUMENTAIRES**

- Bases de Données EAUDOC
- Thésaurus EAU
- Revue des Sommaires
- Études et Synthèses

**ACTUALITÉS**

- Agenda des Événements
- Revue de Presse quotidienne
- Mensuel Information Eaux
- Dernières Parutions



**PRESTATIONS À LA CARTE**

- Alerte EAUDOC (veille)
- Dossiers documentaires personnalisés
- Études et Synthèses "à la carte"

**LES INCONTOURNABLES**

- Collections d'ouvrages
- Cédéthèque
- Ouvrages de référence
- Liens vers les Sites Eau en France et dans le Monde

**200 000 Documents Disponibles**

<http://eaudoc.oieau.fr>



## "HYDROPLUS" : NOUVELLE FORMULE

La réalité est multiple. Les aspects sociaux, culturels et législatifs interfèrent avec la technique et l'économie de ce secteur.

Dans la presse professionnelle "HYDROPLUS" suit de près ces mutations.

Avec une nouvelle formule, "HYDROPLUS" va plus loin qu'un simple témoignage : éclairer sous un jour nouveau les coulisses du monde de l'eau. Rendre compte des avancées technologiques utilisées chaque jour par les femmes et les hommes qui oeuvrent sur le terrain. Les rubriques **Innovations**, **Solutions** et les deux **Dossiers techniques** apportent, chacune à sa manière, des réponses aux défis rencontrés. Analyser l'actualité économique et institutionnelle en France, en Europe, en Afrique et ailleurs, avec les rubriques **Actualités**, **Focus** et **l'Enquête**.

Et puis il y a les nouveautés. La rubrique "**Hydrosciences**" offre aux ingénieurs et chercheurs un espace de publication de leurs dernières recherches et applications. La rubrique appels d'offres révèle le dynamisme du marché de l'eau. Et enfin **Alternatives**, la tribune où les lecteurs expriment leurs engagements. Henri Proglio, Président du directoire de Vivendi Environnement, l'inaugure dans le n°126 en expliquant la mise en place d'un projet qui lui tenait à coeur : former les générations futures des professionnels de l'eau.

### HYDROPLUS

38 rue des Croix-des-Petits-Champs - 75001 PARIS  
Tél. : 01 53 45 89 00 - Fax : 01 53 45 96 55  
hydroplus@victoires-editions.fr

## "POUR" : LITTORAL, UN DIALOGUE TERRE-MER

Le littoral, espace géographiquement instable, humainement et économiquement diversifié, est l'objet de multiples enjeux. Depuis 1986, la loi Littoral propose de concilier aménagement, exploitation et protection de cet espace tant convoité.

Mais comment gérer ce patrimoine naturel, culturel et économique en préservant et en conciliant les intérêts des uns et des autres ? Avec la contribution de spécialistes de la pêche, de l'aquaculture, de la conchyliculture, mais aussi du Conservatoire du littoral, de la Gendarmerie maritime, de l'environnement ... ce dossier de la

revue "POUR" éditée par le Groupe de Recherche pour l'Éducation et la Prospective veut rendre compte de quelques initiatives et évolutions, qui sont autant de jalons pour une nouvelle gestion du littoral.

### GREP

13/15 rue des Petites écuries - 75010 PARIS  
Tél. : 01 55 33 10 40 - Fax : 01 55 33 10 41  
gropour@wanadoo.fr  
www.grep.fr

## "HYDRO NEWS" : LE NOUVEAU MENSUEL ALGÉRIEN DE L'EAU

Les **Editions Communications Santé**, devant le besoin évident d'informations dans le domaine de l'eau et l'environnement en Algérie, viennent de lancer "HYDRO NEWS".

Dans un pays où tout est à construire pour les générations futures, ce magazine professionnel a pour vocation d'apporter des réponses et des solutions aux problèmes rencontrés sur le terrain.

Les différentes rubriques (Actualités, Enquêtes, Interviews, Nouveaux produits, Appels d'offres, Dossiers

techniques) permettent de couvrir tous les aspects de la gestion et du traitement de l'eau.

### HYDRO NEWS

Bt A cité des Anassers 2 - 16052 KOUBA ALGER  
Tél. : 021 29 43 47  
hydronews@ifrance.com

## "LA HOUILLE BLANCHE" : UN SIÈCLE DE PARUTION

Avec son premier numéro datant de mai 1902, "**la Houille BLANCHE**" fête cette année son centenaire. 2002 voit aussi le 90ème anniversaire de la **Société Hydrotechnique de France (SHF)** qui publie la revue.

En 1902, le premier Congrès de la Houille Blanche rassembla à Grenoble toutes les personnalités concernées par la création et l'exploitation des aménagements hydroélectriques : directeurs de sociétés, ingénieurs, fonctionnaires, universitaires, etc. Tous les problèmes administratifs, financiers et techniques posés par ces aménagements furent examinés.

Une des suites données aux résolutions prises en conclusion du congrès fut la création d'une "**Commission des turbines**" rassemblant scientifiques, exploitants et constructeurs pour étudier les divers problèmes relatifs au rendement de ces machines et aux accidents survenus à certaines installations. Les travaux de

cette commission atteignirent rapidement une telle ampleur que **G. Cordier**, Président de la Chambre Syndicale des Forces Hydrauliques, fut incité à créer une société indépendante capable de posséder des fonds et de les gérer.

Telle est l'origine de la Société Hydrotechnique de France créée le 22 mai 1912 sous le régime de la loi de 1901.

La SHF avec son écho "**la Houille Blanche**" ont été et restent l'ambassadeur de la France dans le domaine de l'eau.

### SOCIÉTÉ HYDROTECHNIQUE DE FRANCE

25 rue des Favorites - 75015 PARIS  
Tél. : 01 42 50 91 03 - Fax : 01 42 50 59 83  
shf@shf.asso.fr

# RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN



## CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES ORGANISMES DE BASSIN

MADRID (ESPAGNE), 4, 5 ET 6 NOVEMBRE 2002

L'objectif de la Conférence était de préciser les mesures nécessaires à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, en particulier celles qui concernent les bassins hydrographiques et le cadre institutionnel national nécessaire au développement d'organismes de bassin.

### Recommandations

Ces recommandations ont pour objet de renforcer les résultats du Sommet Mondial sur le Développement Durable (Johannesbourg 2002). Elles sont destinées à être mises en œuvre par les Gouvernements, le système des Nations Unies, les Organisations internationales, les ONG, le secteur privé et les autres acteurs :

- 1 Appuyer les initiatives politiques axées sur la mise en place, le développement et le renforcement des organismes de bassin dans le cadre de systèmes nationaux de gestion des ressources en eau ;

- 2 Créer et maintenir une base de données de tous les organismes de bassin du monde entier ;
- 3 Mettre en place, au sein des organismes de bassin, des systèmes accessibles pour le monitoring, des centres d'analyse, de recherche et de diffusion de programmes d'information ;
- 4 Promouvoir l'échange d'expériences entre les organismes de bassin et développer des outils pour établir des systèmes de participation dans la prise de décisions et d'aides ;
- 5 Encourager le jumelage entre organismes de bassin.

Ces recommandations seront présentées au 3<sup>ème</sup> Forum Mondial sur l'Eau au Japon.

## BASSINS PARTAGÉS : L'EXPÉRIENCE DE L'OMVS

L'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) a été créée en 1972 par le Mali, la Mauritanie et le Sénégal pour mettre au point un projet cohérent et fédérateur, pour exploiter les ressources du fleuve Sénégal, mais en tenant compte des intérêts politico-économiques de chacun des pays concernés.

L'OMVS a été bâtie sur la base de quatre Conventions, signées par les Chefs d'Etat et ratifiées par les Parlements des trois pays :

- la convention portant Statut Juridique du fleuve Sénégal.
- La Convention portant création de l'OMVS.
- La Convention portant Statut Juridique des Ouvrages Communs.
- La Convention relative aux modalités de Financement des Ouvrages Communs.

Ce dispositif juridique de base s'est enrichi en 1997 de 2 conventions portant création des structures de gestion des barrages de Diama et Manantali.

Aux termes de la convention du 11 mars 1972 amendée, l'OMVS est placée sous la haute tutelle de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, instance suprême qui définit la politique de coopération et de développement de l'Organisation. La présidence de la Conférence est assurée à tour de rôle par chacun des pays membres et pour un mandat de deux ans.

Outre la Conférence, l'Organisation compte cinq organes permanents que sont :

- **Le Conseil des Ministres** : organe de conception et de contrôle, il élabore la politique générale d'aménagement du bassin du fleuve Sénégal pour la mise en valeur de ses ressources. La présidence du Conseil est assurée à tour de rôle par chacun des Etats membres pour un mandat de deux ans.

- **Le Haut Commissariat** : organe exécutif de l'Organisation, il applique les décisions du Conseil des Ministres, rend compte régulièrement de leur exécution ainsi que de toute initiative prise dans le cadre des directives reçues et dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués.

Il est dirigé par un Haut-Commissaire nommé pour un mandat de quatre ans, assisté et secondé par un Secrétaire Général également nommé pour un mandat de même durée.

- **La Commission Permanente des Eaux (CPE)** : organe consultatif du Conseil des Ministres, elle est composée de représentants des Etats membres de l'Organisation et est chargée de définir les principes et les modalités de la répartition des eaux du fleuve Sénégal entre les Etats et entre les secteurs d'utilisation. C'est la CPE qui instruit les projets des Etats membres susceptibles d'avoir une incidence sur les eaux du fleuve. Elle propose au Conseil des Ministres leur agrément ou leur rejet. Elle joue un rôle important dans le contrôle de l'utilisation de l'eau et la lutte contre la pollution.

Elle prépare également le Plan de la Gestion des Ressources en Eau, basé sur la projection des besoins usagers et sur une simulation de la gestion du système Manantali - Diama. Ce plan est soumis au Conseil des Ministres qui a la tutelle des structures de gestion.

- **Le Comité Régional de Planification (CRP)** (composé des représentants des Etats) est chargé d'émettre des avis à l'attention du Conseil des Ministres sur le programme d'investissement relatif à la mise en valeur optimale des ressources du bassin. Il propose des mesures de mise en cohérence, voire d'harmonisation des politiques de développement des pays dans le bassin du fleuve.



- **Le Comité Consultatif (CC) :** le Comité Consultatif regroupe les représentants du Haut Commissariat et ceux des Gouvernements et organisations intéressés ou participant à la réalisation du programme de l'OMVS notamment au financement.

Il est chargé :

- d'assister le Haut-Commissariat dans la recherche des voies et moyens pour la réalisation du programme de l'Organisation, notamment par la mobilisation de ressources humaines et financières ;
- de promouvoir l'échange d'information entre les institutions financières et l'OMVS sur les conditions et procédures de mobilisation et d'affectation des fonds, sur l'état d'avancement des projets et sur les perspectives de développement et de coopération ;
- d'améliorer les conditions et procédures de mobilisation de ressources.

Ce dispositif régional OMVS est complété au niveau de chaque Etat membre par une structure dénommée Cellule Nationale OMVS. Elle est l'instrument par lequel le Ministre de tutelle de l'OMVS de chaque pays, assure le suivi des activités de l'Organisation.

**Une "Charte des Eaux", document de synthèse des principes juridiques contenus dans les textes de base et des outils techniques de prise de décision développés par l'OMVS, vient d'être adoptée par les Chefs d'Etat des trois pays et est en cours de ratification par les Parlements.**

Cette Charte vise une exploitation rationnelle et efficiente des eaux du Fleuve Sénégal dans le respect de l'équité entre les Etats contractants et la préservation de la ressource. Elle intègre les principes de développement durable des conventions internationales inspirées par le Sommet de Rio 1992.

La Charte fixe les principes, modalités et mécanismes de gestion, et définit le cadre de référence pour une allocation optimale et équitable des ressources en eau du fleuve entre les différents secteurs d'utilisation des eaux (alimentation en eau des populations, irrigation, énergie, crue artificielle).

La Charte comporte trois annexes qui en sont une partie intégrante. La première définit la stratégie optimale de répartition prévisionnelle de la ressource en eau entre les usages, les deux autres sont les manuels de gestion des barrages de Manantali et de Diama.

Même si les textes de l'OMVS comportent des mécanismes permettant de prévenir les conflits, au delà, la concertation, la négociation et la règle de prise de décision consensuelle sont indispensables. Le recours à l'instance supérieure, chaque fois qu'on atteint les limites d'un organe pour résoudre un problème est une garantie de trouver toujours une solution au sein de l'OMVS.

**OMVS**  
 46 rue Carnot - BP 3152 - DAKAR - SÉNÉGAL  
 Fax : 00 221 82 20 163  
 omvssphc@sentoo.sn  
 www.omvs.org



### **III<sup>ÈME</sup> FORUM MONDIAL DE L'EAU - KYOTO (JAPON) - 16/23 MARS 2003** **ATELIER DU RIOB - 20 MARS 2003 - SHIGA**

Le Comité d'Organisation du III<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau de Kyoto a retenu la proposition du RIOB de tenir une session sur **"Les progrès réalisés dans le monde pour la gestion intégrée des ressources en eau par bassin"** le Jeudi 20 Mars 2003 à Shiga - Hôtel Ohtu Prince en début d'après-midi

Cette session du RIOB contribuera au grand thème de "La Gestion Intégrée des Ressources en Eau", qui se déroulera sur les deux journées du 20 et du 21 Mars 2003 en co-organisation entre le "GWP", le RIOB, l'UNEP, la Préfecture de Shiga et "L'International Lake Environment Committee" (ILEC).

Le RIOB anime un débat sur le site Internet du **"Virtual Water Forum"** à l'adresse :

[www.worldwaterforum.org/for/en/fshow.1333](http://www.worldwaterforum.org/for/en/fshow.1333)

puis en recherchant les mots-clés thématiques :

- "Integrated water resources management" ou
- "Rivers/river basin management" ou
- "Transboundary water issues"

Toutes les informations sur la session de Shiga et les autres activités du Réseau et des Réseaux Régionaux son disponibles sur :

**[www.riob.org](http://www.riob.org)**

**SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT - RIOB**  
 21, rue de Madrid - 75008 PARIS  
 Fax : 01 40 08 01 45  
 riob2@wanadoo.fr  
 www.riob.org

**[www.oieau.org](http://www.oieau.org)**  
*Le monde de l'eau sur internet*

# OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

## UNE ÉTUDE SUR L'ÂGE DES RÉSEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

A la demande de la Direction des Etudes Economiques et de l'Evaluation Environnementale du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, l'Office International de l'Eau a réalisé une étude sur la structure par âge des réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement en France.

Les objectifs de cette étude étaient les suivants :

- disposer d'un inventaire physique et chiffré du patrimoine des infrastructures en eau et assainissement ;
- établir une pyramide par âge ou qualité de ces infrastructures ;
- évaluer les besoins de renouvellement des collectivités.

La démarche s'est articulée autour de trois étapes :

- rassembler les données disponibles en matière d'inventaire des infrastructures ;
- proposer des hypothèses pour reconstituer certaines données manquantes (prix unitaire des infrastructures, compléments sur l'historique de pose, ...) ;
- en déduire des scénarios de renouvellement possibles.

Le résultat est une description fine des parcs techniques d'assainissement / épuration et de traitement / distribution de l'eau : longueur et nature des réseaux, nombre et capacité des stations d'épuration, filières de traitement des boues, filières de potabilisation.

Des hypothèses concernant les investissements nécessaires au renouvellement des infrastructures complètent ce panorama.

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - D4E**  
20 avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP  
Tél. : 01 42 19 20 21 - Fax : 01 42 19 11 23  
[www.environnement.gouv.fr](http://www.environnement.gouv.fr)

## SUCCÈS POUR LES 2<sup>ÈMES</sup> ASSISES DE L'EAU EN POITOU-CHARENTES

La Région Poitou-Charentes, le Comité Régional de l'Environnement de Poitou-Charentes et ses partenaires ont souhaité poursuivre la dynamique constructive engagée par les premières Assises de l'Eau qui se sont déroulées en 2000.

Pour cette seconde édition, organisée les 10 et 11 octobre derniers, les Assises se sont déroulées autour de trois temps forts :

- des ateliers informatifs "Coup de projecteur sur...",
- des ateliers "Echanges d'idées sur...",
- des ateliers "Partage d'expériences sur ...".

Elles ont réuni plus de 500 participants sur les deux jours, public composé des acteurs de l'eau régionaux traditionnels tels que les élus, les représentants de la société civile, des pêcheurs, des associations, les représentants des organismes professionnels (agriculteurs, ...), les administrations, agences de l'eau, les scientifiques et quelques étudiants.

L'Office International de l'Eau a apporté une assistance à la Région pour garantir la réussite de cette manifestation :

- définition des ateliers à proposer aux participants,
- choix des intervenants,
- réalisation de supports pédagogiques (fiches de synthèse,
- présentation PowerPoint pour quelques interventions).

L'OIEau a proposé une technique originale pour favoriser les échanges d'idées entre les participants aux 7 ateliers d'échanges d'idées et de débat qui se tenaient simultanément, dans un cadre convivial et constructif.

Cette technique a offert aux participants un temps et un lieu de parole, en veillant au respect de toutes les idées, sans censure. Elle a favorisé la prise de parole du plus grand nombre, et a permis de mieux cadrer les échanges, de sensibiliser les participants en leur permettant d'apporter leur propre définition du sujet traité, de réfléchir ensemble avec un objectif commun, d'être actif, de les impliquer, de créer une dynamique participative, de valoriser les échanges, de limiter les débats agressifs.

Et enfin, l'Office a assuré la fonction de "rapporteur principal" en séance plénière, d'une part en mettant en évidence les principaux messages qui ont émergé des ateliers à l'attention des décideurs, d'autre part en synthétisant les expériences menées dans et hors de la Région et en tirant des enseignements pour le Poitou-Charentes.

Au cours de cette manifestation, a été présenté le rapport sur la "Qualité des ressources en eau et production d'eau potable ; quelle situation en Poitou-Charentes ?" réalisé par le Comité régional de l'Environnement à destination de l'ensemble des acteurs locaux.

**[www.oieau.org](http://www.oieau.org)**  
*Le monde de l'eau sur internet*

# "EAUDOC"

## UN ACCÈS SIMPLIFIÉ AUX DOCUMENTS

Depuis le 14 octobre dernier, toutes les notices bibliographiques des différentes bases de données composant "EAUDOC", le service d'information sur l'eau de l'OIEau, sont désormais gratuites.

Il est donc possible d'interroger sans contrainte "EAUDOC" et ses 190000 références techniques, scientifiques et économiques, puis de visualiser librement les notices bibliographiques, avec le résumé et les appréciations sur les documents, rédigés par le réseau de correspondants scientifiques (lecteurs) de l'OIEau.

Ensuite, pour la fourniture des documents, la tarification a été simplifiée et deux tarifs subsistent :

- 10 euros HT pour les documents de 1 à 15 pages (et le fonds ancien) ;
- 12 euros HT pour les documents dont le nombre de pages est supérieur à 15 pages.

Pour les abonnés aux forfaits "Classic", "Executive" ou "Premier", les prix des documents restent à 8 euros HT jusqu'à la fin de leur abonnement.

Les tarifs sont indiqués sur les icônes "Documents" à chaque résultat de recherche. Les documents dont les icônes portent la mention "Gratuit" sont libres d'accès, il est possible de les afficher et /ou les imprimer.

Rappelons que les documents d'"EAUDOC" sont fournis en accord avec la législation sur le droit de copie

Une seule adresse :

<http://eaudoc.oieau.fr>

### SERVICE NATIONAL D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION SUR L'EAU

15 rue E. Chamberland - 87065 LIMOGES CEDEX

Tél. : 05 55 11 47 47 - Fax : 05 55 11 47 48

[snide@oieau.fr](mailto:snide@oieau.fr)

[www.oieau.fr](http://www.oieau.fr)



Office  
International  
de l'Eau



## LES CAHIERS TECHNIQUES

### DES GUIDES TECHNIQUES PRATIQUES ET PEDAGOGIQUES A L'USAGE DES PROFESSIONNELS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

1 <b>LES POMPES CENTRIFUGES</b> Entretien et maintenance (12 Euros)	7 <b>RESEAUX D'ASSAINISSEMENT</b> Conception - Réception Entretien - Réhabilitation (13 Euros)	14 <b>L'EAU D'ALIMENTATION DES GENERATEURS DE VAPEUR</b> Traitements et conditionnement (12 Euros)
2 <b>RECHERCHE ET DETECTION DES FUITES</b> dans les réseaux d'adduction d'eau Techniques et méthodes (12 Euros)	8 <b>NITRIFICATION DENITRIFICATION DEPHOSPHATATION</b> Des eaux usées urbaines Contraintes d'exploitation (10 Euros)	15 <b>LES POMPES</b> Démarrage, arrêt, variation de vitesse (12 Euros)
3 <b>REACTIFS DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE</b> Utilisation et contrôle de leur mise en oeuvre (10 Euros)	9 <b>L'OZONATION DES EAUX</b> Principe, exploitation et maintenance des installations (12 Euros)	16 <b>LE DIOXYDE DE CHLORE</b> Production - Utilisation Contrôle (12 Euros)
4 <b>INSTRUMENTS DE MESURE</b> dans le contrôle de la qualité des eaux Utilisation et entretien (13 Euros)	10 <b>LA CHLORATION DES EAUX</b> Principe, exploitation et maintenance des installations (12 Euros)	17 <b>LA SURPRESSION</b> Principe - Applications Dimensionnement (13 Euros)
5 <b>LE COMPTAGE</b> La distribution de l'eau potable (10 Euros)	11 <b>LA TELEGESTION DES RESEAUX</b> Principe, matériels et équipements, exploitation (12 Euros)	18 <b>LE POMPAGE DES EAUX USEES</b> Conception - Réception Entretien et maintenance (13 Euros)
6 <b>LA ROBINETTERIE</b> Choix - Mise en oeuvre Entretien (12 Euros)	12 <b>POSE DES CANALISATIONS</b> Pour l'adduction et la distribution de l'eau potable (16 Euros)	H5 <b>QU'EST-CE QUE L'EPURATION ?</b> (13 Euros)



**Commande**  
Office International de l'Eau - SNIDE  
15 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex  
Tél. : 05 55 11 47 47 - Fax : 05 55 11 47 48 - [eaudoc@oieau.fr](mailto:eaudoc@oieau.fr)





DATE	REF.	TITRE
3-7/03/03	A002a	Analyses d'une eau potable pour l'autocontrôle - 2° Degré
3-7/03/03	03B001a	Exploiter les usines de production d'eau potable- Initiation au traitement
3-7/03/03	03C036a	Optimiser la gestion de l'eau potable dans les réseaux privés
3-6/03/03	03F019a	Initiation à l'assainissement
3-7/03/03	03H004a	Les stations de pompage en réseau d'assainissement
3-6/03/03	03I012a	Préparation à l'habilitation électrique
3-7/03/03	03N007a	Détoxication des effluents
10-14/03/03	03B019a	Les techniques de filtration
10-12/03/03	03E027a	Signalisation temporaire des chantiers
10-14/03/03	03F005a	Dysfonctionnement de l'épuration par boues activées - 3° Degré
10-14/03/03	03I002a	Perfectionnement en électrotechnique
10-14/03/03	03N024a	Le management environnemental en PME-PMI ISO 14 001
11-14/03/03	03A008a	La démarche qualité dans un laboratoire d'analyses des eaux
11-13/03/03	03F035a	Logiciel Microsat
11-14/03/03	03C020c	Qualification à la maintenance des disconnecteurs
17-21/03/03	03C006a	Les vannes de régulation
17-21/03/03	03C016a	Les bases de l'hydraulique appliquées au réseau d'eau potable - Niveau I
17-21/03/03	03F014a	Les filières de traitement et de valorisation des boues de stations d'épuration
17-21/03/03	03F025a	Exploiter les stations d'épuration extensives
17-21/03/03	03H001a	Comment choisir et installer une pompe ?
17-21/03/03	03L001a	Débitmétrie, limnimétrie - 1° Partie : Initiation
17-20/03/03	03N015a	Introduction aux techniques de production d'eau industrielle



DATE	REF.	TITRE
18-19/03/03	03B010a	Elimination des pesticides
24-25/03/03	03B011a	Sécurité chlore : Intervention et échanges des bouteilles de chlore
24-25/03/03	03C021a	Reconduction de la qualification à la maintenance des disconnecteurs
24-28/03/03	03D001a	Installation, câblage et mise en service d'un système de télégestion
24-27/03/03	03E028b	Réussir le contrôle technique de l'assainissement non collectif
24-28/03/03	03F006a	Nitrification, dénitrification et déphosphatation
24-28/03/03	03K029a	Marchés publics dans le cadre des projets de station d'eau potable et d'épuration
24-26/03/03	03S003a	L'évaluation de la qualité globale du cours d'eau : Comment la réaliser
26-27/03/03	03B011b	Sécurité chlore : Intervention et échanges des bouteilles de chlore
26-27/03/03	03C021b	Reconduction de la qualification à la maintenance des disconnecteurs
26-28/03/03	03S008a	Les scénarios d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE): mode d'emploi
31/03-04/04/03	03C037a	Lecture et exploitation des plans de réseaux
31/03-04/04/03	03L002a	Installer, câbler et entretenir une chaîne de mesure
01-03/04/03	03A014a	Prélèvements d'eau : Pourquoi, comment ?
01-04/04/03	03B020a	Traiter et contrôler les eaux de piscine
01-02/04/03	03G001a	Les contrôles en maîtrise d'œuvre forages d'eau
07-11/04/03	03A004b	Analyses des eaux usées pour l'autosurveillance
07-11/04/03	03B004a	Exploiter les usines de production d'eau potable - Perfect. - 1° Niveau

Le détail de ces formations ainsi que le **calendrier des stages 2003** est disponible sur le **Web** :  
<http://www.oieau.org/stages>

## Bulletin de Réservation (à faxer au 05 55 11 47 01)

### STAGE CONCERNE

Référence :

Intitulé du stage :

Dates :

### PARTICIPANT

Nom et Prénom :

Fonction :

Service :

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :

### SOCIETE

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :



N° SIRET :

Code APE :

Les "Convention-Convocation-Facturation" sont à adresser :

à l'adresse ci-contre

à l'organisme suivant :

N° SIRET :

Code APE :

A M. ou Mme :

Fait à : Signature

Le : et cachet

Office International de l'Eau - Le CNFME - 22 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex  
Tél. : 05 55 11 47 00 - Fax : 05 55 11 47 01 - E-mail : [stages@oieau.fr](mailto:stages@oieau.fr)

# AGENDA DES ÉVÉNEMENTS

## Notre sélection ...

DATE	LIEU	THEMES	CONTACT
11-12/12/02	Orléans FRANCE	Inondation des outils pour une lutte efficace	RESEAU IDEAL Tél. : 01 45 15 09 09 - Fax : 01 45 15 09 00 www.reseau-ideal.asso.fr
29-30/01/03	Rennes FRANCE	4 <sup>ème</sup> Carrefour des gestions locales de l'eau	RESEAU IDEAL Tél. : 01 45 15 09 09 - Fax : 01 45 15 09 00 www.reseau-ideal.asso.fr
30/01/03	Limoges FRANCE	Vers une stratégie de gestion durable des fleuves	UNIVERSITE DE LIMOGES cidce@voilà.fr
3-5/02/03	Montpellier FRANCE	2 <sup>ème</sup> Séminaire Sciences et Technologies de l'eau de l'ISIM	INSTITUT DES SCIENCES DE L'INGENIEUR DE MONTPELLIER seminaire-eau@isim.univ-montp2.fr www.isim.univ-montp2.fr/seminaire-eau
13/02/03	Varsovie POLOGNE	EWA : l'élargissement de l'Union Européenne et les directeurs sur l'eau	European Water Association Fax. 49 (0) 7934/990031 E-mail : ircsa@rainwaterconference.org
16-23/03/03	Tokyo JAPON	Forum Mondial de l'Eau : Collectionner les voix de l'eau	Secretariat of the 3 <sup>rd</sup> world water forum Tél. : 81 3 5212 1645 Fax : 81 3 5212 1649 office@water-forum3.com www.worldwaterforum.org
2-4/04/03	Marseille	HYDROTOP 2003 Pour relever les défis de l'eau sur le bassin euro-méditerranéen	HYDROTOP Tél. : 04 91 59 87 87 - Fax : 04 91 59 87 88 hydrotop@hydrotop.com
15-16/04/03	Fès MAROC	4 <sup>ème</sup> Symposium International Environment	ASSOCIATION MAROCAINE DE CATALYSE ET ENVIRONNEMENT Tél. : 212 61 08 32 33 Fax : 212 5 60 05 88 akerbec@menara.ma
12-15/05/03	Zengzhou CHINE	15 <sup>ème</sup> Forum International du fleuve jaune sur la gestion des bassins versants	Secretary General, LOC of 1st IYRF Tel. : +86-371-6025954 Fax : +86-371-5945906 www.yrcc.gov.cn
13-16/05/03	Giardini Naos ITALIE	6 <sup>ème</sup> Colloque International du Comité Européen d'Etude de la Corrosion et de la Protection des Canalisations	CEOCOR Tél. : 32 2 5188401 Fax : 32 2 5188430 cibe@pophost.eunet.be www.ceocor.lu
24-28/05/04	Trente ITALIE	INTERPRAEVENT 2004	SERVIZIO SISTEMAZIONE MONTANA interpraevent@provincia.tn.it wasser.ktn.gv.at/interpraevent
21-22/05/03	Tunis TUNISIE	Gestion du risque Eau en Pays aride	SOCIETE HYDROTECHNIQUE DE FRANCE Tél. : 01 42 50 91 03 Fax : 01 42 50 59 83 shf@shf.asso.fr www.shf.asso.fr
28-30/05/03	Salamanca MEXIQUE	Atelier international sur la vulnérabilité des nappes et les risques	www.igeofcu.unam.mx/avr03 www.cotascera.org/avr03
29/06/ - 02/07/03	New York ETATS-UNIS	La gestion des bassins versants pour une meilleure alimentation en eau	SUNY COLLEGE OF ENVIRONMENTAL SCIENCE AND FORESTRY pebchair@esf.edu

L'agenda complet des événements est consultable sur le Web  
<http://eaudoc.oieau.org>